

Rapport établi conformément à l' article

L 2224 – 5 du Code Général
des Collectivités Territoriales

et du décret 2000-404 du 11 Mai 2000.

SOMMAIRE

Introduction

Résumé du rapport

1 - Avant Propos

A) – Cadre législatif

B) – Délibérations et Évènements marquants de l'année

C) – Moyens opérationnels

2 – Rapport

A) – Les indicateurs techniques

1 – Territoire et organisation

2 – La collecte

2.1 – La collecte des ordures ménagères

2.2 – La collecte sélective des déchets recyclables

2.3 – La collecte issue des déchetteries

2.4 – La collecte des déchets ménagers spéciaux

2.5 – La collecte des déchets électriques et électroniques (DEEE)

2.6 – La collecte de l'amiante

2.7 – La collecte des piles

2.8 – La collecte des huiles alimentaires

2.9 – La collecte des cartouches d'encre

2.10 – La collecte des déchets verts en apport volontaire

2.11 – La collecte des encombrants hors déchetteries

2.12 – La collecte des cartons des commerçants

2.13 – Récapitulatif des quantités de déchets collectés sur l'agglomération

3 – Le traitement

3.1 – Le traitement des ordures ménagères

3.2 – Le traitement des déchets recyclables

3.3 – Le traitement des déchets issus des déchetteries et des quartiers

B) – Les indicateurs financiers

1 – Le fonctionnement du service

1.1 – Les charges

1.2 – Les recettes

1.3 – Synthèse des dépenses et des recettes de fonctionnement

2 – La section d'investissement

C) – Le coût des prestations

1 – Le coût des prestations de la collecte sélective

2 – Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères

Introduction

Le rapport 2010 sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets de Laval Agglomération présente les indicateurs techniques et financiers caractéristiques du secteur.

Les données présentées pour chaque commune doivent être analysées avec prudence. En effet, les limites pour les circuits de collecte d'ordures ménagères ne sont pas toujours calquées sur les limites communales. Les tonnages de la collecte sélective peuvent varier selon les habitudes alimentaires, les conditions climatologiques ou les points de dépôt utilisés par les usagers.

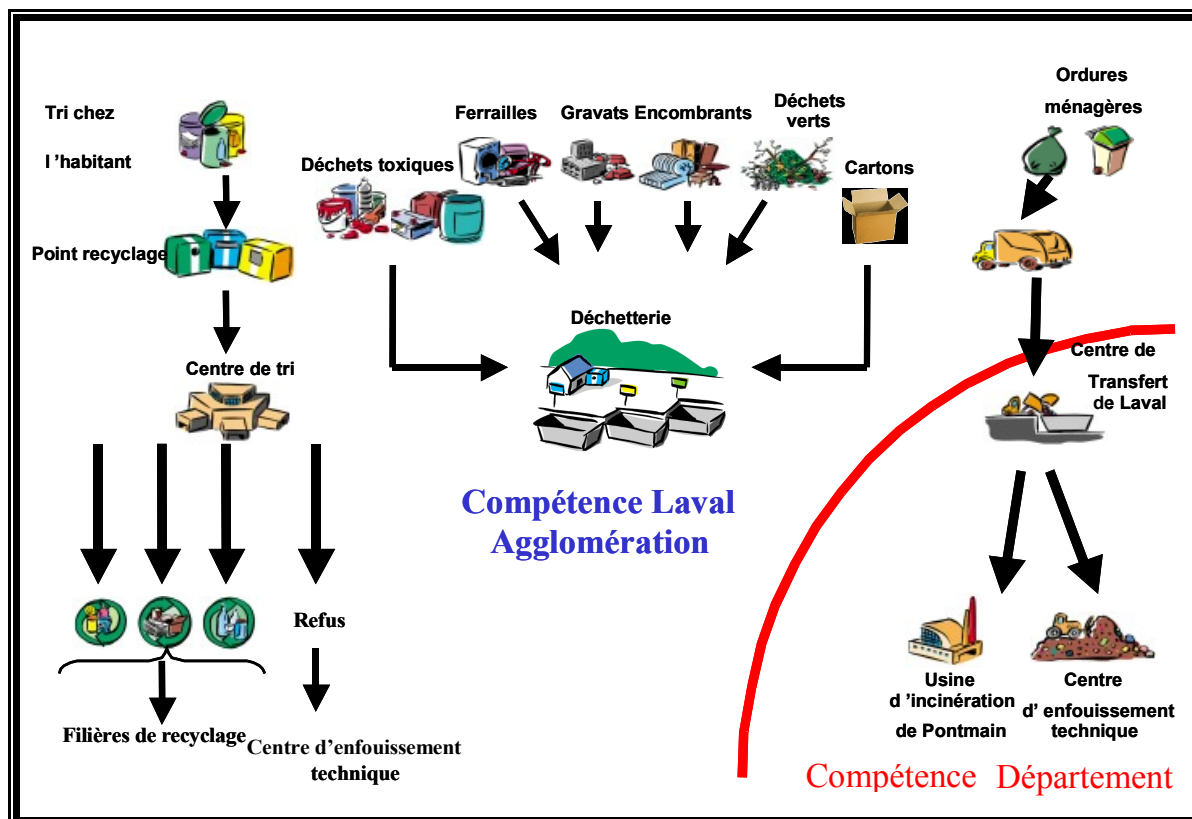
Depuis 2002, la population prise en référence par Eco-Emballages était de 88 311 habitants (recensement de 1999 sans double compte).

En avril 2010, suite aux recensements, l'entreprise ECO – Emballages a revu la population des différentes collectivités concernées par ses contrats pour 2009 et fait désormais un ajustement annuel de population.

Il a donc été décidé de tenir compte de ces nouveaux chiffres de population et de recalculer les ratios de collecte sélective de 2009. Les ratios 2010 ont été calculés avec la population donnée par Eco-Emballages pour 2010.

Résumé du rapport

Le service d'élimination des "déchets ménagers" comprend la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères. La compétence "traitement des ordures ménagères" a été transférée au département le 1er janvier 2003.



Collecte des ordures ménagères : la quantité d'ordures ménagères collectée par habitant et par an varie de 146 kg à 343 kg selon la nature de l'habitat, rural ou urbain et la participation des habitants à la collecte sélective. La quantité totale d'ordures ménagères est de : **24 803 tonnes** soit une moyenne de **256 kg/hab/an** à comparer à la moyenne nationale de 316 kg/hab/an (évolution de - 2,49 % par rapport à 2009).

Collecte sélective : La collecte sélective est assurée par une entreprise privée par appel d'offres. Dans l'ensemble, la participation à la collecte sélective continue d'augmenter sur le territoire de Laval Agglo pour le papier carton (+ 1,28 %) et pour les plastiques métaux (+4,03 %) mais diminue pour le verre (-0,59 %). Les recettes de 2010 enregistrent une forte progression due essentiellement à la hausse des cours de revente des matériaux (garanties de reprise).

Collecte en déchetteries et espaces tris : 8 déchetteries sont à la disposition des habitants de Laval Agglomération.

Des prestations ponctuelles de collecte d'encombrants sur 4 communes et de déchets verts sur 6 communes sont organisées. On constate une baisse de la fréquentation sur toutes les déchetteries sauf Bonchamp et Laval.

En 2010, la quantité de déchets collectés en déchetterie et par prestations ponctuelles est de : **17 240 tonnes** soit une **diminution de 5,91 % par rapport à 2009**.

Le total des déchets produits par les habitants et collectés au travers des différents dispositifs est de : **48 050 tonnes en 2010 soit : 496 Kg/hab/an** (en 2009 : 513 Kg/hab/an).

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente la principale ressource du secteur "déchets". Elle s'est élevée à 6 378 421 € pour l'année 2010, (+ 5,20 %)
- vote d'un taux unique de 8,20 % sur l'ensemble de l'agglomération (+ 1% par rapport à 2009).

La redevance spéciale, appliquée aux administrations s'élève à 561 979 € (+ 17,07 %)

Les aides Eco-Emballages, Eco-Folio et garanties de reprise des industriels perçues pour les matériaux à recycler sont de 888 938 €. A ce montant s'ajoutera le solde versé par Eco-Emballages après calcul du liquidatif de tri (non connu à ce jour).

Les principales dépenses de fonctionnement sont :
62,25 % de prestations de services (63,14 % en 2009), 27,81 % de personnel (27,37 % en 2009).
La communication représente 0,55 % (0,19 % en 2009).

En 2010, les principales dépenses d'investissement concernent l'acquisition et les travaux de conteneurs enterrés (365 218 €), l'achat de véhicule (benne à ordures ménagères) et grosses réparations (169 903 €), l'acquisition de conteneurs et matériels (77 858 €) et le remboursement de la dette.

Les autres dépenses sont :
- Travaux pour aménagement de conteneurs sélectifs, OM, travaux sur déchetteries et pour bennes à déchets verts.

1-

AVANT-PROPOS

A. Cadre législatif

La loi Barnier (n° 95-101 du 02/02/95) relative au renforcement de la protection de l'environnement a mis l'accent sur la transparence et l'information des usagers sur le service de collecte des déchets ménagers.

Dans cet objectif, chaque Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit présenter au Conseil Communautaire dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et le mettre à la disposition du public.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal de ce rapport. En annexe de ce décret, sont définis les indicateurs techniques et financiers (annexe).

B. Délibérations et événements marquants de l'année 2010

1) La collecte et le traitement des ordures ménagères

▫ Mise en place d'un nouveau système de collecte des ordures ménagères et collecte des emballages ménagers recyclables en conteneurs enterrés ou semi-enterrés – choix du système : lot n° 2 acquisition de conteneurs semi enterrés déclaré sans suite. Délibération 05/2010 du 11 janvier 2010

- Procédure de prise en charge des conteneurs enterrés – Modification article 1 et 6 de la délibération du 6 juillet 2009 – Habitat collectif nouveaux lotissements et centre villes équipés en conteneurs enterrés – Financement des travaux par les lotisseurs privés ou publics sur la base d'un forfait de 2000 € HT - Délibération 80/2010 du 3 mai 2010

- Règlement de mise en place des conteneurs enterrés – Approbation de la procédure de validation des sites d'implantation et la nature des travaux pris en charge par chacune des parties.– Délibération 44/2010 du 10 mai 2010

- Collecte et traitement des déchets ménagers – Marchés liés à la mise en œuvre du scénario d'évolution des collectes – Délibération 24/2010 du 1^{er} mars 2010

- Contrat d'intervention pour l'enlèvement des déchets ménagers sur voie privée ouverte à la circulation publique en date du 1^{er} janvier 2010 entre Laval Agglo et le D à 7 faces. Décision n° 111/2010 du 23 mars 2010

- Utilisation d'espaces privés aux fins d'enlèvement des déchets ménagers sur voie privée – Convention avec Mairie d'Ahuillé – Décision n° 292/2010 du 20 octobre 2010

- Prestation de maîtrise d'œuvre partielle pour l'implantation de conteneurs enterrés 6 Attribution du marché au Cabinet Elizalde – Décision n° 60/2010 du 16 février 2010

- Étude d'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères – Attribution du marché à Environnement et Solutions – Décision 206/2010 du 5 juillet 2010

- Assistance à maîtrise d'ouvrage, élaboration d'une stratégie de communication sur l'évolution de la gestion des déchets – Attribution du marché à LINER COMMUNICATION – Décision 286/2010 du 4 octobre 2010

- Collecte et transport des ordures ménagères des 14 communes – Avenant n° 4 au marché 102/2005 – Prolongation du délai d'exécution. Délibération S7-BC-126/2010 en date du 5 juillet 2010

- Nouveau calendrier de mise en place du scénario déchets – Approbation Délibération 53/2010 du 12 juillet 2010

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2009 - Délibération du Conseil Communautaire n°S4-CC-52/2010 du 12 juillet 2010.

- Traitement des ordures ménagères - Transfert de compétence "Traitement des déchets ménagers" au Conseil Général - Actualisation du prix 2010 (66.91 € HT/T soit 70.59 € TTC /T) - Délibération du Conseil Général n°4-02-D-2010-0012 bis du 29 janvier 2010
- Personnel communautaire : heures de travail - facturation à des tiers - année 2010 - Délibération du Bureau Communautaire n°S1-BC-01/2010 du 11 janvier 2010.
- Personnel communautaire – Approbation de la nouvelle organisation du service Environnement Déchets – Transformation d'un poste de Technicien Territorial en poste d'Ingénieur – Délibération 191/2010 du 8/11/2010
- Prestations de services : facturation à des tiers et à des collectivités - année 2010 - Délibération du Bureau Communautaire n°S1-BC-02/2010 du 11 janvier 2010
- Personnel communautaire – Approbation de la nouvelle organisation du service Environnement Déchets – Transformation d'un poste de Technicien Territorial en poste d'Ingénieur – Délibération 191/2010 du 8/11/2010
- Convention de mise à disposition d'un local de pause pour les agents de la collecte des ordures ménagères entre Laval Agglomération et la commune de St Jean sur Mayenne
Décision 214/2010 du 19 juillet 2010

2) La collecte en déchetteries et par caissons ponctuels pour les déchets verts et les encombrants

▣ *Déchetteries :*

- Passage en régie du gardiennage de la déchetterie des Touches – Création de 2 postes à temps complet et modification du temps de travail sur un poste. Délibération 60/2010 du 12 avril 2010
- Collecte et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes implantées sur plusieurs communes – Lancement appel d'offres ouvert européen.– Délibération S2-BC-20/2010 du 1^{er} février 2010
- Collecte et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des bennes implantées sur plusieurs communes – Lot 5 collecte et traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux – Fourniture de contenants – Marché attribué à Triadis –Décision n° 185/2010 du 10 juin 2010.
- Collecte et traitement des déchets ménagers hors ordures et collecte sélective –
Lot 1 : collecte et traitement des déchets toxiques – avenant n° 2
Lot 6 : collecte et traitement de l'amiante liée – avenant n°2 – Prolongation du délai d'exécution.
- Collecte sélective des déchets recyclables – Avenants de prolongation du délai d'exécution.
Lot 1 : collecte et transport des emballages et journaux magazines – Avenant n° 4
Lot 2 : Tri et conditionnement des emballages et journaux magazines – Avenant n° 3
Délibération 125/2010 du 5 juillet 2010

▫ Contrats de prestations de services pour la collecte des déchets en déchetteries et espaces-tri avec les communes de L'Huisserie et Parné sur Roc - Décisions du Président n°276/2010, 259/2010.

▫ Mise en place de caissons pour les déchets verts et encombrants dans certaines communes de l'agglomération : suite des prestations. Déplacement de la benne de Laménais sur le Parking des Jardins Familiaux - Près du L.E.P. Gaston Lesnard.

3) La Collecte sélective

- Collecte sélective des déchets recyclables – Avenants de prolongation du délai d'exécution.

Lot 1 : collecte et transport des emballages et journaux magazines – Avenant n° 4

Lot 2 : Tri et conditionnement des emballages et journaux magazines – Avenant n° 3

Délibération 125/2010 du 5 juillet 2010

- Étude d'optimisation de la gestion globale des déchets : phase 2 et mission complémentaire d'aide à la maîtrise d'ouvrage.-Modification dossier "collecte des points d'apport volontaire" Avenant n° 1 au marché 63/2009 -Décision 273/2010 du 16 septembre 2010

- Étude d'optimisation de la gestion globale des déchets : phase 2 et mission complémentaire d'aide à la maîtrise d'ouvrage.- Augmentation du montant du marché dû à l'analyse des 3 offres - Avenant n° 2 au marché 63/2009 - Décision 287/2010 du 4 octobre 2010

4) Taxe et redevance

▫ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonération des locaux industriels et commerciaux - Communauté d'Agglomération de Laval - Année 2011. Délibération du Conseil Communautaire n°S4-CC-84/2010 du 11 octobre 2010.

- Avenants divers pour la redevance spéciale : réduction ou augmentation des volumes.

- Avenants aux conventions - demandes de reconduction expresse.

▫ Redevance spéciale ordures ménagères : Montant 2010 (152,50 €/t) - Délibération du Conseil Communautaire n°S6-CC-118/2009 du 21 décembre 2009.

▫ Suppression de l'exonération de la TEOM pour distance supérieure à 200 m – Délibération 85/2010 du 11 octobre 2010.

▫ Déchets ménagers : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2010- Délibération du Conseil Communautaire n°S2-CC-15/2010 du 22 mars 2010. Taux à 8,20 %.

5) Communication

- Actions Porte à Porte Le Domaine des Coutils LAVAL
- Action Porte à porte Nouvelle Gendarmerie av des Français Libres
- Visite du Centre de tri chez Séché à Changé (4 journées découvertes)
- Expo science : animation : une seconde vie pour nos poubelles 11 au 14 mars 2010
- Week-end du développement durable à L'Huisserie – exposition- 26 et 27 mars 2010
- Semaine du Développement Durable : du 1^{er} au 7 avril 2010,
Porte à porte habitat vertical Place Abbé de l'Epée et l'Epine, la Fonterie à Changé :
mise en place des conteneurs enterrés
- Fête du Jeu – 28 et 29 mai 2010
- Festival "les 3 Eléphants" du 10 au 13 juin 2010
- Distribution de sacs de tri de salle de bain (juin 2010)
- Sensibilisation à la prévention des déchets (déchetterie de Laval 22 juin 2010)
- Animation compostage avec les jardiniers habitants de Changé le 16 octobre 2010
- Diverses interventions dans les écoles de l'Agglomération Lavalloise,

C. Moyens opérationnels au 1/1/2011

46 agents (45.05 ETP)

- 1 chef de service,
- 1 assistant technique (nouveaux projets et missions air – bruit)
- 2 collaborateurs pour secteur OM et Collecte sélective et déchetteries (1AM- 1AT)
- 3 rédacteurs (finances , redevances, administration), dont un à 80%
- 1 Adjoint technique (appels, conteneurs)
- 2 agents chargés du secteur animation (1 animateur à 80 % et un adjoint d'animation à 90%)
- régie OM : 31 agents :
19 éboueurs (dont 2 CDD) et 7 chauffeurs (A.T.), 3 Agents encadrants collecte OM,
2 agents chargés de la réparation des conteneurs et livraison : habitants de Laval et d'Entrammes, points de regroupement, fêtes, salons, expositions,...)
- 2 Gardiens de déchetteries titulaires à temps complet
- 3 Gardiens de déchetteries titulaires à temps non complet (2.39 ETP)

- personnel horaires recruté en tant que saisonnier ou temporaire pour congés, maladies, absences diverses : 5,77 ETP secteur ordures ménagères et 2,09 secteur déchetteries.
- les agents chargés des prestations de gardiennage, d'entretien des déchetteries, de la collecte des déchets verts et des encombrants des communes.

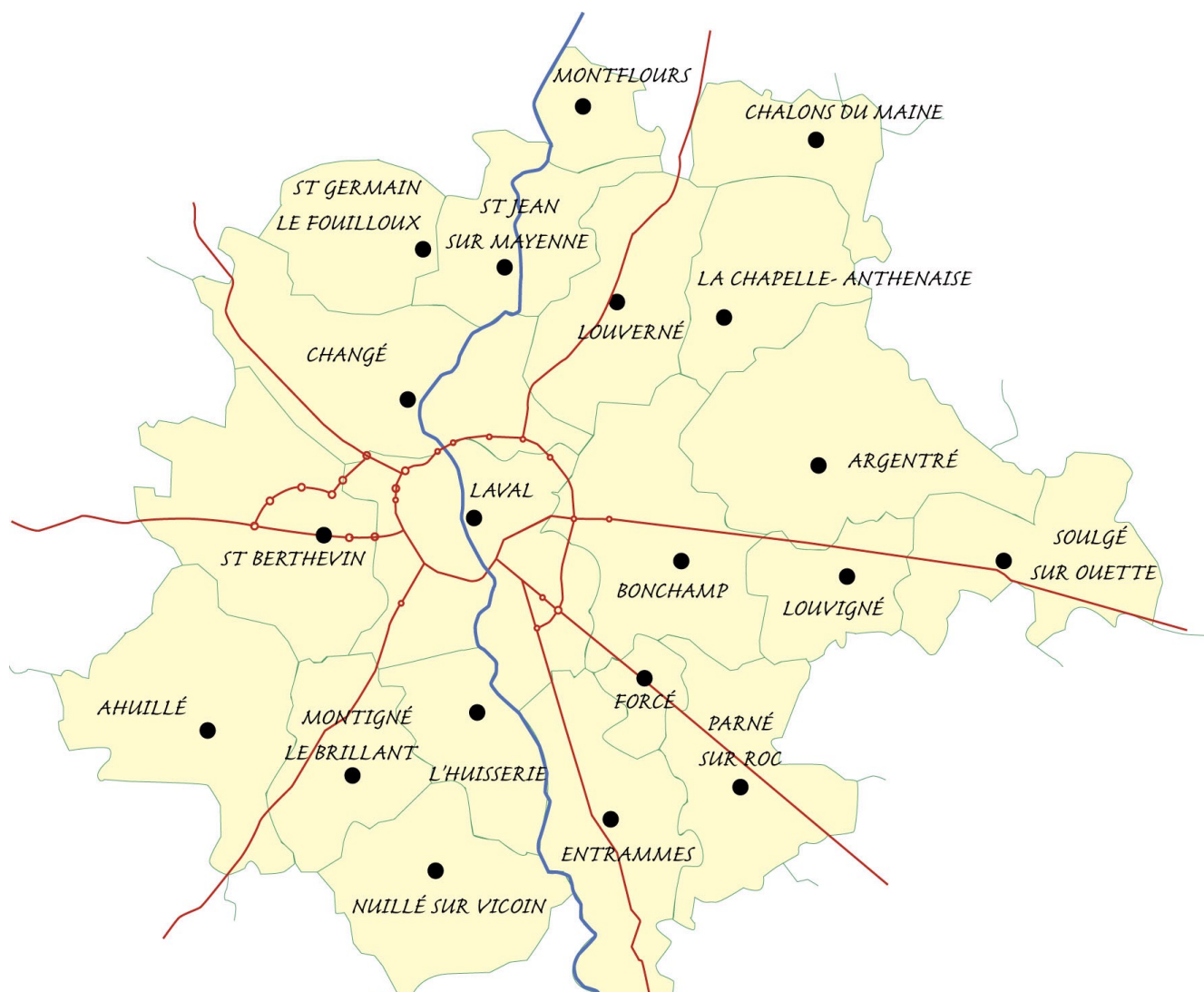
- 9 bennes à ordures ménagères, 4 Véhicules utilitaires légers, 2 "Peugeot 106", 1 "Master", 1 véhicule "animateur".

2 -

RAPPORT

A. Les Indicateurs Techniques

1. Territoire et organisation

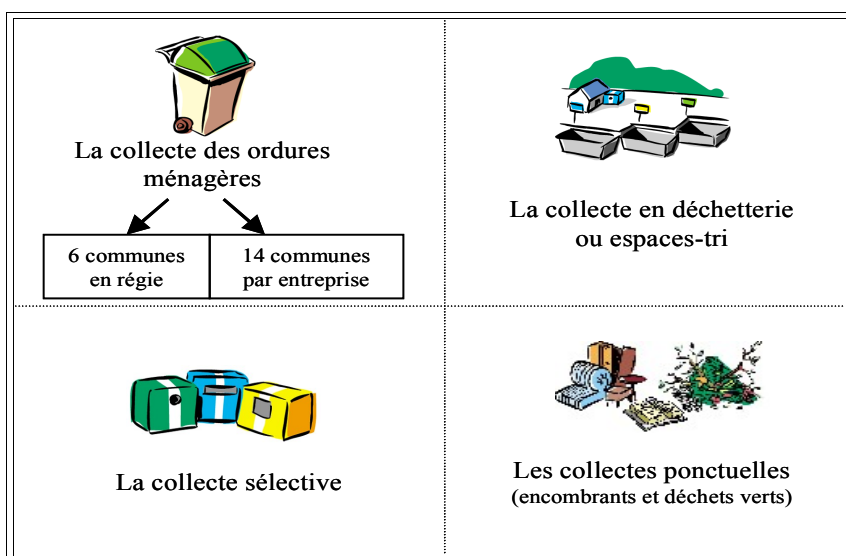


Laval Agglomération compte **96 815 habitants** (population totale - INSEE 2009 avec double compte) et exerce les compétences de collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés depuis le 1^{er} janvier 2001.

La compétence traitement des déchets ménagers a été transférée au département par délibération du 20/12/2001 avec effet au 1^{er} janvier 2003.

2. La collecte

Les différents modes de collecte sur le territoire de Laval Agglomération



2.1 La collecte des ordures ménagères

a. Organisation

Communes	Population*	Collecte O.M.	Prestataire
AHUILLE	1 767	2 fois/semaine 1 fois/sem. en campagne	Régie
ARGENTRE	2 557	2 fois/semaine en agglo. 1 fois/sem. en campagne	SECHE
BONCHAMP	5 572	2 fois/semaine	SECHE
CHALONS DU MAINE	562	1 fois/semaine	SECHE
CHANGE	5 477	2 fois/semaine	Régie
LA CHAPELLE ANTHENAISE	876	1 fois/semaine	SECHE
ENTRAMMES	2 128	1 fois/semaine	SECHE
FORCE	1 018	1 fois/semaine	SECHE
LAVAL	53 896	2 fois/semaine (particuliers)	Régie
L'HUISSERIE	3 982	2 fois/semaine	SECHE
LOUVERNE	3 635	2 fois/semaine	SECHE
LOUVIGNE	826	1 fois/semaine	SECHE
MONTFLOURS	238	1 fois/semaine	Régie
MONTIGNE LE BRILLANT	1 293	2 fois/semaine en agglo 1 fois/sem. en campagne	Régie
NUILLE SUR VICOIN	1 212	2 fois/semaine	SECHE
PARNE SUR ROC	1 202	1 fois/semaine	SECHE
ST BERTHEVIN	7 109	2 fois/semaine	SECHE
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	957	1 fois/semaine	SECHE
ST JEAN SUR MAYENNE	1 409	1 fois/semaine	Régie
SOULGE SUR OUETTE	1 099	1 fois/semaine	SECHE
TOTAL	96 815		

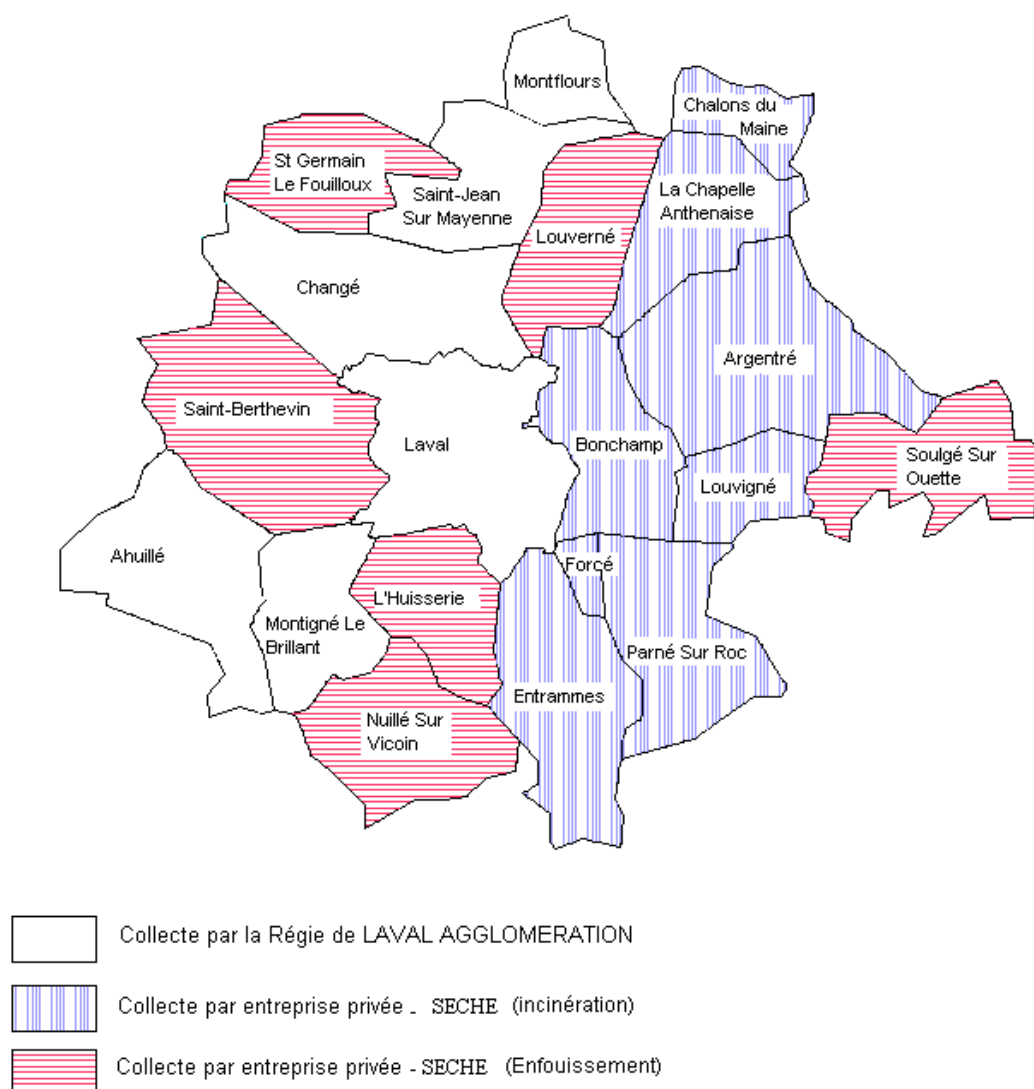
* Population totale INSEE 2008 avec double compte

86 500 habitants sont collectés 2 fois par semaine, soit 89,3 % de la population.

64 080 habitants sont collectés par la régie sur 6 communes dont la ville centre de Laval, soit 66,2 % de la population.

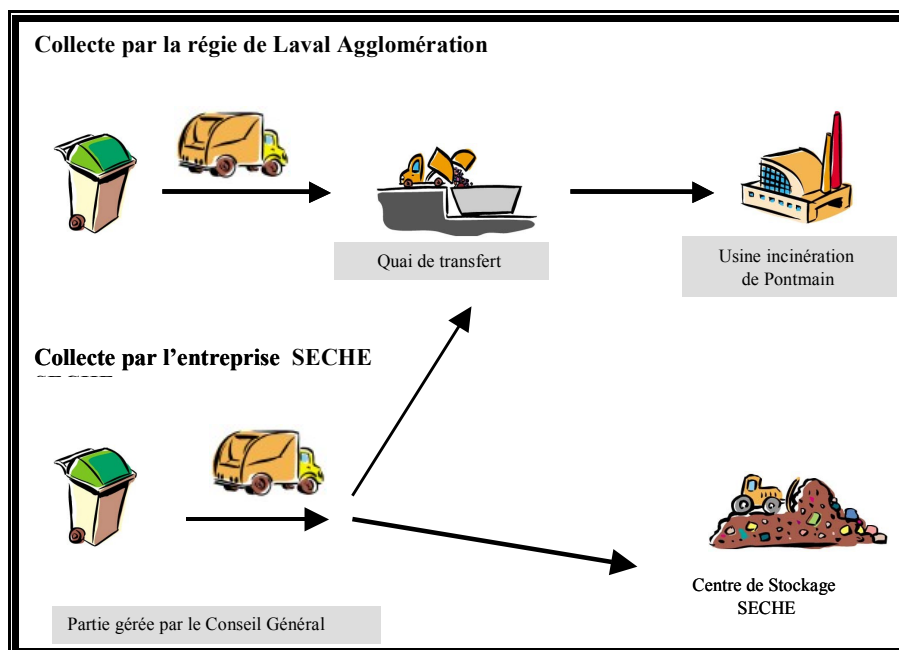
Un prestataire privé assure la collecte des ordures ménagères sur les 14 autres communes.

Les ordures ménagères ainsi collectées sont transportées soit au Centre de Transfert pour être incinérées à l'usine de Pontmain (8 communes + la régie), soit au Centre d'Enfouissement Technique de Changé (6 communes):



Débutée en 2009, l'opération conteneurs enterrés a vraiment démarré en 2010. Laval Agglomération a implanté des conteneurs enterrés pour ordures ménagères sur plusieurs sites de Laval (Quartier des Fourches et quartier Epine) ainsi que dans certaines communes (Change, Entrammes, Saint-Jean Sur Mayenne). Cette implantation va continuer en 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la compétence "Traitement des déchets ménagers et assimilés" a été transférée au Conseil Général de la Mayenne. La prise en charge des déchets par le département est réalisée dès leur arrivée au quai de transfert ou centre de traitement selon le mode de collecte. (voir schéma ci-dessous)



b. La production d'ordures ménagères

COMMUNES	Mode de Traitement	Tonnages 2009	Nb Kg/hab/an	Tonnages 2010	Nb Kg/hab/an	évolution 2010/2009
AHUILLE	I	351,566	199	351,169	199	-0,11%
ARGENTRE	I	533,560	209	488,370	191	-8,47%
BONCHAMP	I	1 338,660	240	1 333,260	239	-0,40%
CHALONS DU MAINE	I	98,200	175	109,810	195	11,82%
CHANGE	I	1 223,540	223	1 338,860	244	9,43%
LA CHAPELLE ANTHENAISE	I	135,260	154	164,230	187	21,42%
ENTRAMMES	I	459,880	216	446,310	210	-2,95%
FORCE	I	226,170	222	216,420	213	-4,31%
LAVAL	I	16 068,510	298	15 372,840	285	-4,33%
L'HUISSERIE	S	795,650	200	792,830	199	-0,35%
LOUVERNE	S	796,200	219	784,940	216	-1,41%
LOUVIGNE	I	183,480	222	176,450	214	-3,83%
MONTFLOURS	I	70,976	298	81,642	343	15,03%
MONTIGNE LE BRILLANT	I	189,305	146	189,091	146	-0,11%
NUILLE SUR VICOIN	S	237,860	196	206,070	170	-13,37%
PARNE SUR ROC	I	184,510	154	176,550	147	-4,31%
ST BERTHEVIN	S	1 843,220	259	1 815,630	255	-1,50%
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	S	189,000	197	192,720	201	1,97%
ST JEAN SUR MAYENNE	I	251,644	179	289,938	206	15,22%
SOULGE SUR OUETTE	S	258,640	235	275,650	251	6,58%
TOTAL		25 435,830	263	24 802,780	256	-2,49%

S= Centre de Stockage des Déchets Ultimes

I= Incinération

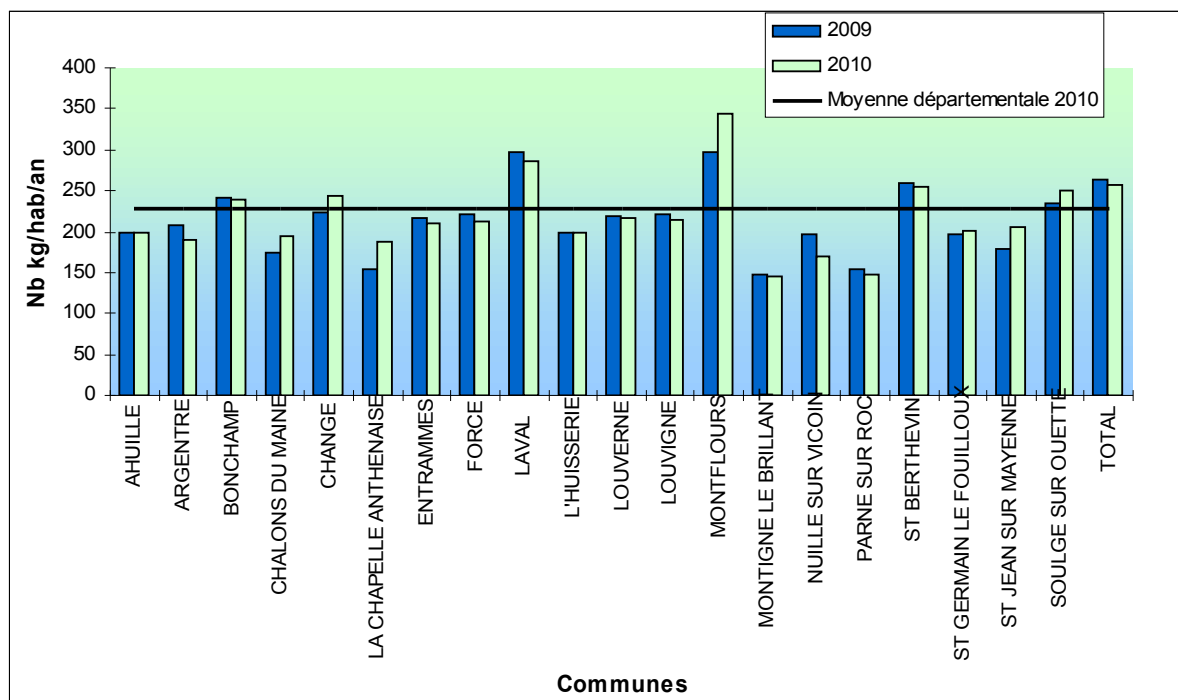
Les ratios par habitants 2009 et 2010 sont calculés à partir de la population totale (tableau page 17).

Les tonnages collectés dans les conteneurs enterrés sont inclus dans les chiffres du tableau.

Les variations observées entre les communes sont difficilement interprétables. En effet, les circuits de collecte ne sont pas obligatoirement calqués sur les limites communales notamment dans le cas des écarts de campagne et des points de regroupement. Le tonnage global doit être la seule référence.

Pour Laval Agglomération, la production d'ordures ménagères s'établit à : **24 803 tonnes** soit **256 Kg/hab/an** (la moyenne départementale est de 228 Kg/hab/an).

c. L'évolution des tonnages d'ordures ménagères



La production d'ordures ménagères des communes est inférieure à la moyenne du département, à l'exception de Laval (285 kg/hab/an), Bonchamp, Changé, Montflours, St Berthevin et Soulgé. La moyenne de Laval Agglomération (256 kg/hab/an) est supérieure à celle du département (228 kg/hab/an). La Ville centre, urbanisée, commerciale et à activités annexes contribue à cette production. Hors Laval, la production moyenne est de : 219 kg.

La moyenne nationale était en 2007 de 316 kg/hab/an de production d'ordures ménagères (source ADEME).

Sur l'ensemble de Laval Agglomération, on constate une baisse des tonnages d'ordures ménagères (-2,49 %).

Les variations de tonnages peuvent résulter de plusieurs phénomènes :

- mise en place du compostage individuel
- meilleure participation au tri ;
- hausse des usagers des déchetteries ;
- augmentation de la population ;
- apport d'ordures ménagères provenant de communes extérieures limitrophes
- conditions économiques

2.2 La collecte sélective des déchets recyclables

a. Organisation

La collecte sélective est réalisée par apport volontaire sur l'ensemble des communes, avec des points aménagés comportant, en général, 3 conteneurs :

- un pour le verre ;
- un pour les plastiques-métaux-briques alimentaires ;
- un pour le papier-carton.

Au cours de l'année 2010, un autre type de conteneurs de collecte sélective a été installé : les conteneurs enterrés.

Il sont de 2 sortes :

- les conteneurs enterrés "verre"
- les conteneurs enterrés "emballages en mélange" dits "multimatériaux" qui permettent de déposer ensemble les papiers/cartons et les plastiques/métaux.

Le marché de collecte sélective et de tri, mis en place le 1^{er} avril 2005 pour une durée de 4 années, a été reconduit par avenant pour une année supplémentaire afin de permettre la réflexion et la mise en place du nouveau schéma de collecte suite à la réalisation de l'étude d'optimisation. L'entreprise VEOLIA PROPLETE (SOCCOIM) assure les prestations de collecte des points d'apport volontaire et des conteneurs enterrés et l'entreprise SECHE s'occupe du tri des emballages.

Laval Agglomération a signé en 2005 un nouveau contrat Eco-Emballages lui permettant de bénéficier du **barème D** avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Au cours de l'année 2010, le service a :

- mis en place des conteneurs enterrés pour la collecte sélective (Laval, Changé, Entrammes, St Jean sur Mayenne)
- créé de nouveaux points de collecte : Saint-Berthevin (COSEC), Laval (Thévalles, La Gaufrie, Gendarmerie), Changé (Golf)

En 2010, Eco-Emballages a décidé de modifier la population prise en compte dans le contrat d'origine (88 311 hab.) et de la mettre à jour chaque année. Ainsi pour 2009 les chiffres de la population ont été recalculés sur la base de 92 857 habitants, et en 2010 le chiffre a été porté à 92 999 habitants.

Le nombre total de points d'apport volontaire est **de 198**, soit un point pour 469 habitants (ratio avec nouvelle population). Certains points ne comportent qu'un seul conteneur. L'instruction fiscale recommande 1 point pour 500 habitants.

Répartition des points d'apport volontaire

Communes	Population INSEE 1999(1)	Population 2009	Population 2010	Nb de Points d'apport volontaire
AHUILLE	1 379	1 717	1 733	5
ARGENTRE	2 325	2 480	2 511	4
BONCHAMP	4 793	5 381	5 553	13
CHALONS DU MAINE	422	553	572	2
CHANGE	4 909	5 261	5 265	10
CHAPELLE ANTHENAISE	657	859	864	2
ENTRAMMES	1 847	2 076	2 108	6
FORCE	873	999	1 017	3
LAVAL	50 947	51 233	50 613	98
L'HUISSERIE	3 592	3 862	3 901	8
LOUVERNE	2 912	3 538	3 721	8
LOUVIGNE	667	799	831	4
MONTFLOURS	204	226	229	1
MONTIGNE LE BRILLANT	1 088	1 247	1 256	5
NUILLE SUR VICOIN	1 050	1 184	1 200	3
PARNE SUR ROC	936	1 174	1 198	3
ST BERTHEVIN	6 873	6 889	6 964	15
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	670	941	980	2
ST JEAN SUR MAYENNE	1 196	1 365	1 389	4
SOULGE SUR OUETTE	971	1 073	1 094	2
TOTAL	88 311	92 857	92 999	198

(1) Population sans double compte prise comme référence pour le contrat Eco-emballages et pour le calcul des performances de collecte sélective jusqu'en 2009.

Les populations 2009 et 2010 sont celles fournies par Eco-Emballages début 2010. Le ratio 2009 est donc recalculé en conséquence pour chaque flux (verre, papier/carton, plastique/métaux).

Pour les conteneurs enterrés, les tonnages des conteneurs "verre" sont comptabilisés avec ceux des conteneurs aériens (flux identique). Les tonnages des conteneurs "emballages en mélange" sont considérés comme un nouveau flux.

b. La collecte du verre

Communes	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Nb Kg/hab/an
AHUILLE	59,460	50,270	29,01
ARGENTRE	78,020	73,685	29,34
BONCHAMP	189,515	177,406	31,95
CHALONS DU MAINE	10,180	13,385	23,40
CHANGE	152,010	160,435	30,47
LA CHAPELLE ANTHENAISE	17,870	18,590	21,52
ENTRAMMES	66,070	64,935	30,80
FORCE	40,635	34,565	33,99
LAVAL	1 156,445	1 146,652	22,66
L'HUISSERIE	115,090	117,120	30,02
LOUVERNE	121,045	124,285	33,40
LOUVIGNE	27,485	29,269	35,22
MONTFLOURS	7,725	6,900	30,13
MONTIGNE LE BRILLANT	49,380	47,230	37,60
NUILLE SUR VICOIN	39,510	32,840	27,37
PARNE SUR ROC	38,960	34,765	29,02
ST BERTHEVIN	210,725	230,464	33,09
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	28,430	25,260	25,78
ST JEAN SUR MAYENNE	33,065	36,630	26,37
SOULGE SUR OUETTE	21,520	23,874	21,82
TOTAL	2 463,140	2 448,560	26,33

La collecte du verre est en diminution (- 0,59 %). Le ratio fixé par Eco-Emballages pour 2010 (28,5 kg/hab/an) n'est pas atteint. Le ratio kg/hab 2009 recalculé avec la nouvelle population 2009 est de 26,53 kg/hab.

c. La collecte du papier/carton

Communes	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Nb Kg/hab/an
AHUILLE	50,965	49,075	28,32
ARGENTRE	78,660	82,350	32,80
BONCHAMP	204,790	210,215	37,86
CHALONS DU MAINE	13,930	14,515	25,38
CHANGE	158,770	152,446	28,95
LA CHAPELLE ANTHENAISE	20,600	16,820	19,47
ENTRAMMES	65,140	62,923	29,85
FORCE	35,255	32,765	32,22
LAVAL	1336,560	1336,969	26,42
L'HUISSERIE	109,640	133,865	34,32
LOUVERNE	133,620	138,245	37,15
LOUVIGNE	22,675	19,800	23,83
MONTFLOURS	9,140	6,475	28,28
MONTIGNE LE BRILLANT	51,820	51,040	40,64
NUILLE SUR VICOIN	28,685	28,610	23,84
PARNE SUR ROC	32,775	32,310	26,97
ST BERTHEVIN	278,965	297,304	42,69
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	24,055	21,238	21,67
ST JEAN SUR MAYENNE	38,455	43,515	31,33
SOULGE SUR OUETTE	23,040	21,800	19,93
TOTAL	2 717,540	2 752,280	29,59

La collecte du papier-carton est en stagnation (+1,28 %).

On a désormais un ratio de **29,59 kg/hab/an** de papier carton soit 0,32 kg/hab de plus qu'en 2009 (29,27 kg/hab : ratio recalculé avec nouvelle population 2009).

d. La collecte des plastiques/métaux

Communes	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Nb Kg/hab/an
AHUILLE	12,855	14,270	8,23
ARGENTRE	22,310	23,975	9,55
BONCHAMP	48,065	49,040	8,83
CHALONS DU MAINE	4,765	3,425	5,99
CHANGE	37,145	35,470	6,74
LA CHAPELLE ANTHENAISE	5,480	4,595	5,32
ENTRAMMES	15,180	14,560	6,91
FORCE	11,940	12,825	12,61
LAVAL	274,425	290,195	5,73
L'HUISSERIE	38,805	40,525	10,39
LOUVERNE	30,230	31,220	8,39
LOUVIGNE	5,235	5,465	6,58
MONTFLOURS	1,370	1,550	6,77
MONTIGNE LE BRILLANT	10,570	11,225	8,94
NUILLE SUR VICOIN	7,215	6,650	5,54
PARNE SUR ROC	7,010	7,035	5,87
ST BERTHEVIN	69,220	73,120	10,50
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	8,755	11,285	11,52
ST JEAN SUR MAYENNE	9,900	10,075	7,25
SOULGE SUR OUETTE	6,725	5,995	5,48
TOTAL	627,200	652,500	7,02

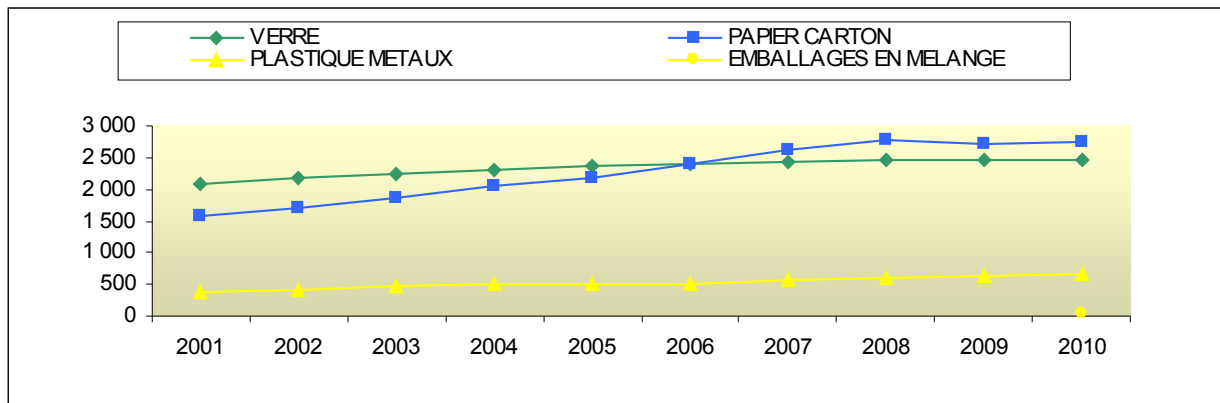
La collecte des plastiques métaux augmente (+ 4,03 %) avec une moyenne de **7,02 Kg par habitant** (6,75 kg/hab en 2009 avec nouvelle population).

A ces 3 flux s'ajoute le nouveau flux d'emballages en mélange issu des conteneurs enterrés qui ne représente pour 2010 que 24,980 tonnes (démarrage de quelques sites)

en tonnes

VERRE	PAPIER/ CARTON	PLASTIQUES/ METAUX	EMBALLAGES EN MELANGE	TOTAL COLLECTE SELECTIVE
2 448,560	2 752,280	652,500	24,980	5 878,320

e. Historique des tonnages de la collecte sélective



2.3 La collecte issue des déchetteries

Le marché de collecte et traitement des déchets ménagers hors ordures ménagères et collecte sélective conclu en juin 2006 est arrivé à échéance en 2010. Un nouveau marché a été attribué pour une durée de 4 ans.

Les prestations à réaliser sont réparties en 6 lots :

- lot n° 1 : Collecte et traitement des déchets toxiques et de l'amiante
- lot n° 2 : Traitement des déchets ménagers et assimilés (déchet des lots 3 et 4 hors ferraille et déchets verts)
- lot n° 3 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés hors déchetteries
- lot n° 4 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés issus des déchetteries
- lot n° 5 : Collecte et traitement des DASRI – fourniture de contenants
- lot n° 6 : Traitement des déchets verts issus des déchetteries et des bennes de quartier

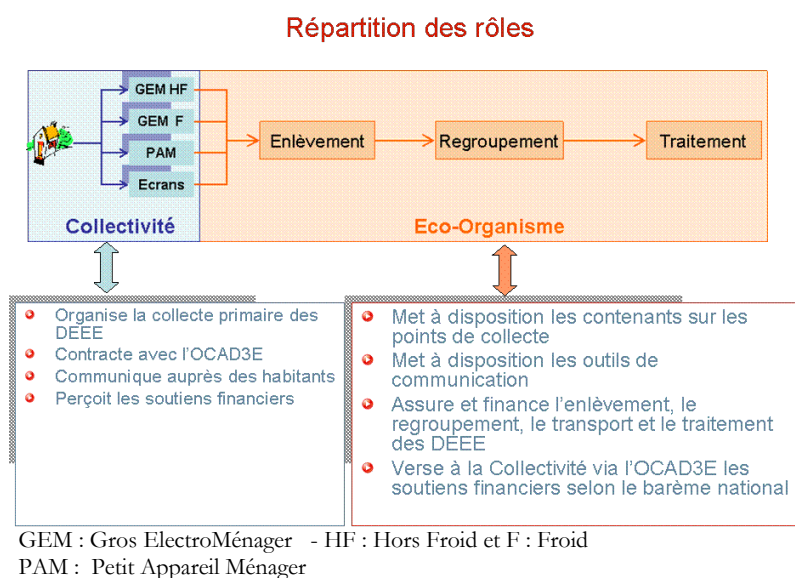
Les lots 1 et 5 ont été attribués à la société TRIADIS (groupe SECHE), le lot 2 à SECHE ECO-INDUSTRIES, les lots 3 et 4 à SECHE TRANSPORTS et le lot n° 6 à la société BLEU VERT en groupement avec la société E.V.A (ex Lemonnier).

La revente de la ferraille a fait l'objet d'une consultation séparée. La prestation a été attribuée à la société Passenaud pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois avec un prix plancher de 70 € H.T. Le prix de revente est revu chaque mois en fonction de l'évolution des cours.

Pour les déchets électroniques, c'est un éco-organisme, ECOLOGIC, qui se charge d'assurer la collecte et le traitement des DEEE par le biais de prestataires.

La collectivité a adhéré à la filière et a signé une convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. (voir schéma ci-dessous).

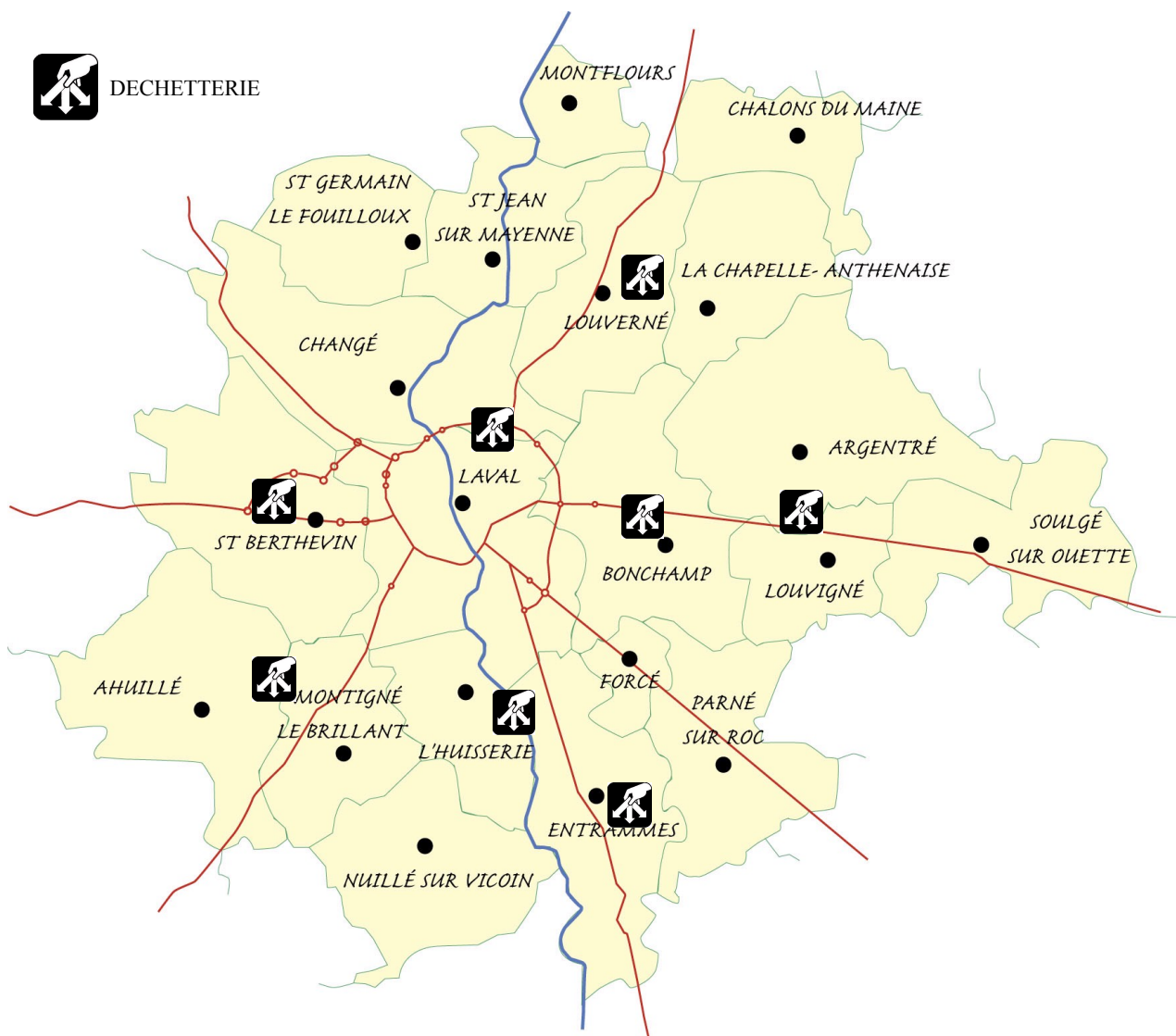
Organisation de la collecte des DEEE



La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) a été mise en place en octobre 2007 sur la déchetterie de Laval. La collectivité met à disposition des particuliers concernés des contenants pour stocker leurs déchets (après signature d'une convention). Une fois par trimestre, ils peuvent déposer leur boîte à la déchetterie et en avoir une nouvelle en échange. Précédemment, c'est la société SODICOME qui gérait cette collecte (jusqu'en Mai 2010).

a. Organisation

Les déchetteries sont des espaces soumis à déclaration ou autorisation et gardiennés, où les particuliers peuvent apporter les déchets qui ne peuvent être mis dans la collecte des ordures ménagères du fait de leur nature ou de leur volume. Plusieurs bennes sont installées, chaque benne correspondant à une nature de déchets (déchets verts, encombrants, tout venant, cartons, gravats, ferrailles). Les déchets toxiques, les déchets électriques et électroniques sont stockés à part dans des caissons fermés interdits au public. Le gardien est chargé de leur classement et du tri.



Depuis 2008, Laval Agglomération possède 8 structures d'accueil des déchets (7 déchetteries complètes et 1 déchetterie "simplifiée" à Entrammes, qui n'accepte que les déchets verts et les encombrants).

- Mode de gardiennage

Déchetteries	Mode de gardiennage	Nb heures ouverture/semaine
Bonchamp	Régie	29
Entrammes	Régie	12
L'Huisserie	Commune	22
Laval	Régie depuis juin 2010	51
Louvern�	Régie	28,5
Louvign�/Argentr�/Soulg�	Régie	20
Montign�/Ahuill�	Régie	19,5
St Berthevin	Régie	41

- Horaires des d chetteries

Lieu	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Bonchamp	14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	
Entrammes	15h-17h30		15h-17h30			9h-12h 14h-18h	
Laval	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h
L'Huisserie	14h-18h		9h-12h 14h-18h		14h-18h	9h -12 h 14h-18h	
Louvern�	9h-12h		9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h	9h-12h 13h30-18h	
Louvign�/Argentr�/Soulg�	9h30-12h		14h-18h	14h-18h	9h30-12h	9h -12 h 14h-18h	
Montign�/Ahuill�	14h-17h30		9h30-12h	9h30-12h	14h-18h	9h -12 h 14h-18h	
St Berthevin	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h

- Equipement des déchetteries

Bennes Communes	Tout venant	Encombrant	Bois	Cartons	Ferrailles	Gravats	Déchets verts
Bonchamp	1	1	1	1	1	1	2
Entrammes	1	-	-	-	-	-	1
Laval	2	1	1	1	1	2	2
L'Huisserie	1	1	1	1	1	1	2
Louvern�	1	-	1	1	1	1	1
Louvign�/Argentr�/ Soulg�	1	-	1	1	1	1	1
Montign�/Ahuill�	1	-	1	1	1	1	1
St Berthevin	2	1	1	1	1	1	2

Depuis 2008, la collecte des D chets M nagers Sp ciaux (DMS) et des D chets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) est assur e sur toutes les d chetteries de Laval Agglom ration sauf Entrammes.

La collectivit  assure  galement une collecte de l'amiante (petite quantit  accept e seulement) sur la d chetterie de Laval.

L'ensemble des d chetteries comprend  galement un point d'apport volontaire pour la collecte des emballages.

La collecte des huiles alimentaires fait d sormais partie du lot 1 (collecte et traitement des d chets toxiques et de l'amiante). Cette prestation  tait r alis e gratuitement par la soci t  COLLECT'OIL avant la mise en place du nouveau march .

b. Les tonnages collectés

- le tout venant et les encombrants :

Déchets	2009			2010			Evolution 2010/2009
	Tout venant	Encombrants	Total	Tout venant	Encombrants	Total	
Communes							
BONCHAMP	157,220	29,660	186,880	184,280	34,040	218,320	16,82 %
ENTRAMMES		87,380	87,380		84,190	84,190	-3,65 %
LAVAL	1 009,920	183,800	1 193,720	1 025,120	209,120	1 234,240	3,39 %
L'HUISSERIE	135,760	46,140	181,900	138,820	46,200	185,020	1,72 %
LOUVERNE	161,580		161,580	178,230		178,230	10,30 %
LOUVIGNE/ARGENTRE/ SOULGE	146,400		146,400	153,100		153,100	4,58 %
MONTIGNE/AHUILLE	107,880		107,880	124,460		124,460	15,37 %
ST BERTHEVIN	356,500	78,250	434,750	374,920	82,080	457,000	5,12 %
TOTAL	2 075,260	425,230	2 500,490	2 178,930	455,630	2 634,560	5,36 %

- les déchets verts et les gravats :

Déchets	Déchets verts			Gravats		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Communes						
BONCHAMP	869,860	737,920	-15,17%	563,540	557,330	-1,10%
ENTRAMMES	190,060	154,140	-18,90%			
LAVAL	2 014,080	1 639,130	-18,62%	2 246,600	2 190,800	-2,48%
L'HUISSERIE	568,000	455,410	-19,82%	381,120	376,140	-1,31%
LOUVERNE	546,840	466,880	-14,62%	468,780	451,980	-3,58%
LOUVIGNE/ARGENTRE SOULGE	428,980	359,400	-16,22%	288,980	328,620	13,72%
MONTIGNE/AHUILLE	294,660	232,200	-21,20%	180,940	150,840	-16,64%
ST BERTHEVIN	1 275,160	1 036,610	-18,71%	835,660	800,860	-4,16%
TOTAL	6 187,640	5 081,690	-17,87%	4 965,620	4 856,570	-2,20%

- les cartons et le bois :

Déchets Communes	Cartons			Bois		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
BONCHAMP	26,840	31,300	16,62%	95,740	113,380	18,42%
LAVAL	151,790	161,290	6,26%	676,300	754,920	11,63%
L'HUISSERIE	33,120	36,120	9,06%	95,800	111,720	16,62%
LOUVERNE	22,640	28,340	25,18%	84,020	99,480	18,40%
LOUVIGNE/ARGENTRE/ SOULGE	16,940	20,500	21,02%	75,520	85,420	13,11%
MONTIGNE/AHUILLE	9,600	16,920	76,25%	66,160	71,820	8,56%
ST BERTHEVIN	65,210	72,020	10,44%	233,160	272,360	16,81%
TOTAL	326,140	366,490	12,37%	1 326,700	1 509,100	13,75%

- la ferraille :

	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution
BONCHAMP	27,210	26,700	-1,87%
LAVAL	260,880	266,560	2,18%
L'HUISSERIE	54,760	54,840	0,15%
LOUVERNE	41,320	33,860	-18,05%
LOUVIGNE/ARGENTRE/ SOULGE	34,460	26,160	-24,09%
MONTIGNE/AHUILLE	28,820	19,300	-33,03%
ST BERTHEVIN	86,340	97,360	12,76%
TOTAL	533,790	524,780	-1,69%

c. La fréquentation

Le nombre d'usagers est comptabilisé par les gardiens ou par cellule de comptage.

Déchetteries	2009	2010	Evolution 2010/2009
BONCHAMP	42 368	47 070	11,10 %
ENTRAMMES	8 444	7 779	-7,88 %
LAVAL	106 789	106 881	0,09 %
L'HUISSERIE	36 624	30 642	-16,33 %
LOUVERNE	29 363	29 112	-0,85 %
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	23 926	22 340	-6,63 %
MONTIGNE/AHUILLE	16 532	14 912	-9,80 %
ST BERTHEVIN	74 620	63 902	-14,36 %
TOTAL	338 666	322 638	-4,73 %

Les déchetteries de l'agglomération ont reçu **322 638 usagers en 2010** soit une baisse de fréquentation de **4,73 % par rapport à 2009**.

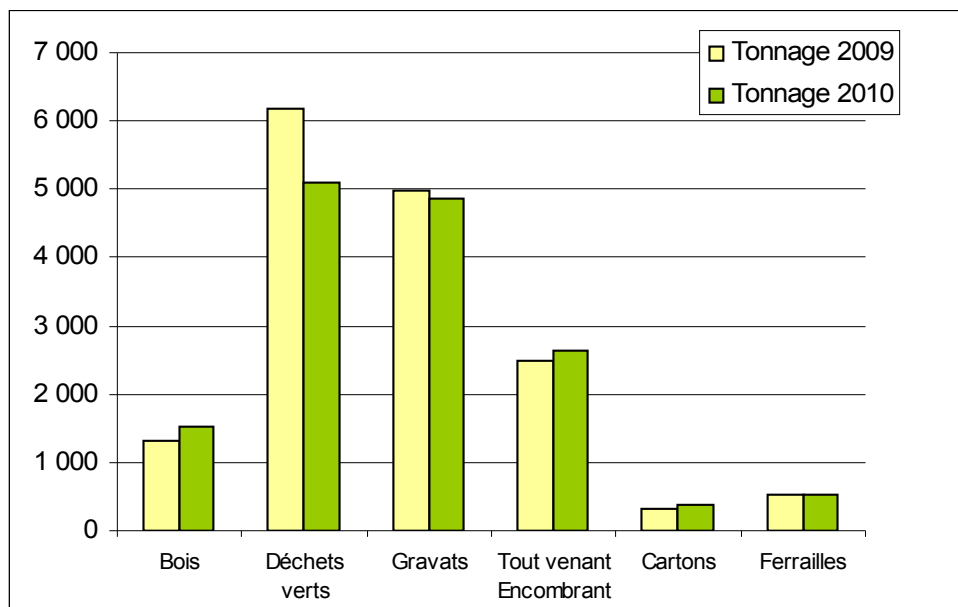
d. Synthèses

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS

Type de déchets	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution 2010/2009
Bois	1 326,700	1 509,100	13,75%
Déchets verts	6 187,640	5 081,690	-17,87%
Gravats	4 965,620	4 856,570	-2,20%
Tout venant/Encombrant	2 500,490	2 634,560	5,36%
Cartons	326,140	366,490	12,37%
Ferrailles	533,790	524,780	-1,69%
Total	15 840,380	14 973,190	-5,47%

La baisse des tonnages de déchets est principalement due aux déchets verts (-17,87 %) qui sont dépendants des conditions climatiques de l'année.

EVOLUTION DES TONNAGES EN DECHETTERIES



EVOLUTION DES TONNAGES PAR DECHETTERIE

Déchetteries	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution 2010/2009
BONCHAMP	1 770,070	1 684,950	-4,81%
ENTRAMMES	277,440	238,330	-14,10%
LAVAL	6 543,370	6 246,940	-4,53%
L'HUISSERIE	1 314,700	1 219,250	-7,26%
LOUVERNE	1 325,180	1 258,770	-5,01%
LOUVIGNE/ARGENTRE /SOULGE	991,280	973,200	-1,82%
MONTIGNE/AHUILLE	688,060	615,540	-10,54%
ST BERTHEVIN	2 930,280	2 736,210	-6,62%
TOTAL	15 840,380	14 973,190	-5,47%

2.4 La collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS)

La collecte des huiles usagées est effectuée gratuitement par le récupérateur agréé (Société CHIMIREC).

La société TRIADIS est titulaire du marché de collecte des déchets toxiques, elle récupère gratuitement les batteries.

(en Tonnes)

Huiles	Batteries	Bidons d'huile et Emb. souillés	Filtres	Autres D.M.S.	Total
--------	-----------	---------------------------------	---------	---------------	-------

LAVAL Quartiers (3 points)	2,030						2,030
BONCHAMP	3,790	1,608	1,622	0,332	5,437	12,789	
LAVAL déchetterie	7,430	9,203	5,780	0,595	32,518	55,526	
L'HUISSERIE	2,100	2,585	1,348	0,290	6,310	12,633	
LOUVERNE	2,900	2,269	1,042	0,243	4,897	11,351	
LOUVIGNE/ARGENTRE/SOULGE	2,810	1,053	1,194	0,217	3,748	9,022	
MONTIGNE/AHUILLE	2,460	0,530	1,140	0,293	3,509	7,932	
St BERTHEVIN	5,840	4,955	3,025	0,393	12,861	27,074	
TOTAL 2010	29,360	22,203	15,151	2,363	69,280	138,357	
TOTAL 2009	32,870	26,210	13,278	2,013	61,837	136,208	
Evolution 2010/2009	-10,68%	-15,29%	14,11%	17,39%	12,04%	1,58%	

Composition de la catégorie "Autres DMS"

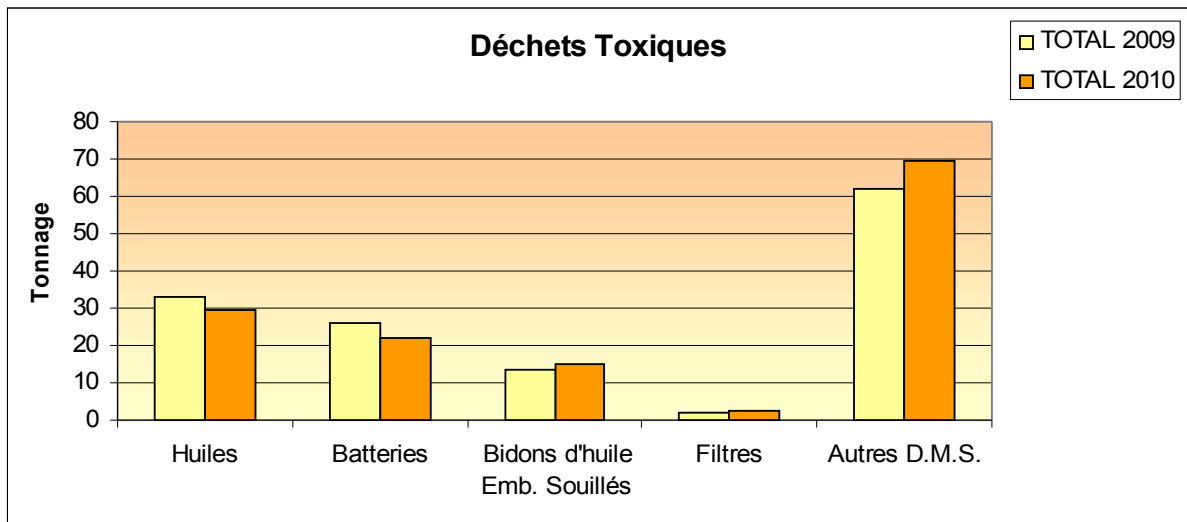
Types de déchets	DMS standards	Acides	Bases	DMS toxiques	Aérosols pleins	Phytosanitaires	solvants	Comburant	radiographies
Tonnes	60,492	0,480	0,835	0,210	2,596	2,942	0,733	0,542	0,185

Les néons et ampoules ne sont plus intégrés dans la catégorie DEEE, ils sont désormais inclus dans les prestations du lot 1 (collecte et traitement des déchets toxiques) depuis le 1^{er} octobre 2010 :

Types de déchets	néons ampoules
Tonnes depuis le 1/10/10	0,265

Définition des différents types de DMS :

- Emballages souillés : emballages vides ayant contenu des produits toxiques (ex. : pots de peinture)
- DMS standards : emballages pleins de peintures, colles, vernis et solvants.
- Acides : acide chlorhydrique, sulfurique ...
- Bases : soude, potasse, déboucheurs de canalisation...
- DMS toxiques : déchets mercuriels
- Phytosanitaires : désherbants,...
- Comburant : nitrate d'ammonium (engrais), pastilles de chlore...
- radiographies (collectées uniquement sur la déchetterie de Laval).



2.5 La collecte des Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)

Type de déchets	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution 2010/2009
Ecrans	106,594	143,722	34,83%
Petits Appareils Ménagers	146,351	189,707	29,62%
GEM Hors Froid	120,644	131,311	8,84%
GEM Froid	73,977	70,216	-5,08%
Néons, ampoules (1)	0,653	1,008	54,36%
Total	448,219	535,964	19,58%

GEM : Gros ElectroMénager

(1) à compter du 1/10/2010, prestation faite dans le cadre du marché collecte et traitement des déchets toxiques par la société TRIADIS.

On constate encore une forte augmentation des tonnages de DEEE sur 2010. En 2009 la tendance était également à la hausse par rapport à 2008 (+ 31 %)

La mise en place d'un nouveau service constitue une "source d'appel" et contribue à la valorisation et à la destruction contrôlée des objets. Il est également possible que les usagers aient changé leur destination d'apport par rapport à la déchetterie privée voisine.

2.6 La collecte de l'amiante

	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution
Amiante	10,200	7,840	-23.14 %

La collecte s'effectue uniquement sur la déchetterie de Laval.
Seuls les petits volumes ou fragments sont acceptés.

2.7 La collecte des piles

Les piles étaient collectées gratuitement par le récupérateur agréé (COREPILE) sur les déchetteries de Laval, Bonchamp, L'Huisserie, St Berthevin, Louverné, Louvigné et Montigné. Depuis le 1^{er} octobre 2010, elles sont intégrées dans le lot 1 (collecte et traitement des déchets toxiques par la société TRIADIS).

	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution
Piles	5,157	6,848	32,79 %

2.8 La collecte des huiles alimentaires

La collecte des huiles alimentaires a été mise en place sur les déchetteries fin 2008. C'est la société COLLECT'OIL qui réalisait la prestation gratuitement jusqu'à l'intégration de la prestation dans le lot 1 (collecte et traitement des déchets toxiques par la société TRIADIS).

	Quantité 2009	Quantité 2009	Evolution
Huiles alimentaires	3 400 L	3 870 L	13,83 %

2.9 La collecte des cartouches d'encre

Cette prestation était effectuée gratuitement par la société COLLECTORS jusqu'à l'intégration de la prestation dans le lot 1 (collecte et traitement des déchets toxiques par la société TRIADIS).

	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution
Cartouches d'encre	0,524	0,684	30,53 %

2.10 La collecte des déchets verts en apport volontaire

a. Organisation

Une collecte des déchets verts en apport volontaire est mise en place dans six communes de Laval Agglomération.

Une collecte occasionnelle a été mise en place sur Montflours en remplacement du système antérieur (agriculteur). Il est constaté une augmentation des évacuations sur cette commune.

Commune	Mode de collecte	Période	Fréquence
Laval	Bennes dans les quartiers	Du 19/03 au 29/11	1 x semaine
Forcé	Ponctuelle	Du 19/03 au 29/11	1 x semaine
Montflours	à la demande		6 fois/an
Nuillé sur Vicoin	Ponctuelle	Du 02/04 au 2/11	1 x semaine
Parné sur Roc	Ponctuelle	Du 19/03 au 29/11	1 x semaine
St Germain Le Fouilloux	Ponctuelle	Du 19/03 au 29/11	1 x semaine ou 1x 15 jours <i>(selon période)</i>

b. La production des déchets verts

Commune	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution 2010/2009
Laval Quartiers	1 221,340	1 028,300	-15,81 %
Forcé	173,440	144,600	-16,63 %
Montflours	37,340	17,680	-52,65 %
Nuillé sur Vicoin	78,340	65,830	-15,97 %
Parné sur Roc	61,300	50,460	-17,68 %
St Germain Le Fouilloux	90,480	78,440	-13,31 %
TOTAL	1 662,240	1 385,310	-16,66 %

2.11 La collecte des encombrants hors déchetteries

a. Organisation

Commune	Mode de collecte	Fréquence
Laval	Appel téléphonique régie (pour personnes à mobilité réduite)	Toute l'année
Forcé	Benne	1 x mois
Parné sur Roc	Benne	1 x mois
St Germain Le Fouilloux	Benne	3 x an

b. La production des encombrants

Commune	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution 2010/2009
Laval dont immeubles	132,460	121,060	-8,61 %
Forcé	33,920	32,720	-3,54 %
Parné sur Roc	35,220	26,840	-23,79 %
St Germain Le Fouilloux	9,300	9,640	3,66 %
TOTAL	210,900	190,260	-9,79 %
Festival 3 éléphants (*)	9,640	1,860	-80,71 %

(*) collecte de tout venant

Les tonnages collectés sur Laval incluent les collectes mensuelles réalisées par les organismes HLM dans leurs immeubles. Depuis 2004, Laval Agglomération prend en charge le traitement de ces déchets (111,120 tonnes en 2010).

Les encombrants collectés par le service environnement-déchets sur appel téléphonique sont généralement déposés dans les bennes de la déchetterie de Laval et n'apparaissent donc pas dans ce tableau.

La déchetterie de Laval a de son côté récupéré 209,120 tonnes d'encombrants en 2010.

Une prestation exceptionnelle de collecte de tout venant a été effectuée lors du Festival des 3 éléphants en 2010.

La collectivité verse une subvention à Emmaüs pour l'élimination des encombrants non revalorisables, récupérés auprès des particuliers. Au titre de 2010, Emmaüs a récupéré 390,600 tonnes de déchets (DIB, bois, cartons, gravats) dont 33 % ont été attribuées aux habitants de Laval Agglomération (soit 128,898 tonnes).

2.12 La collecte des cartons des commerçants

Laval Agglomération a confié à la société ADASA (association d'insertion) la collecte des cartons des commerçants du centre ville de Laval.. Une convention a été signée 13 juillet 2010 pour fixer les modalités de ce nouveau service. La collecte est réalisée 2 fois par semaine avec un véhicule hippomobile.

La collecte a débuté le 7 septembre.

Chiffres 2010 : 34 collectes - 44,250 tonnes de carton collectées. La revente du carton est réalisée par l'ADASA.

2.13 Récapitulatif des quantités de déchets collectés sur l'Agglomération

Type de déchets	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution 2010/2009
Ordures Ménagères	25 435,830	24 802,780	-2,49 %
C. Sélective – Verre	2 463,140	2 448,560	-0,59 %
C. Sélective - Papier/Carton	2 717,540	2 752,280	1,28 %
C. Sélective – Plastiques Métaux	627,200	652,500	7,02 %
C. Sélective – Emballages en mélange		24,980	
Total Collecte Sélective	5 807,880	5 878,320	1,21 %
Bois	1 326,700	1 509,100	13,75 %
Déchets verts	7 849,880	6 467,000	-17,62 %
Gravats	4 965,620	4 856,570	-2,20 %
Encombrants/Tout venant	2 721,030	2 826,680	3,88 %
Cartons	326,140	366,490	12,37 %
Ferrailles	533,790	524,780	-1,69 %
Total collecte autres déchets	17 723,160	16 550,620	-6,62 %
Huiles/Filtres	34,883	31,723	-9,05 %
Batteries	26,210	22,203	-15,29 %
Déchets toxiques (D.M.S.)	75,115	84,431	12,40 %
Piles	5,157	6,848	32,79 %
Consommables informatiques	0,524	0,684	30,53 %
<i>Huiles alimentaires</i>	3 400 Litres	3 870 Litres	13,83 %
Total collecte DMS	141,889	145,889	2,82 %
Déchets Electroniques (D3E) (y compris néons et ampoules)	448,219	535,964	19,58 %
Amiante	10,200	7,840	-23,14 %
Collecte EMMAUS	104,740	128,898	23,06 %
TOTAL GENERAL	49 671,918	48 050,311	-3,26 %

La production de déchets de l'agglomération (encombrants Emmaüs compris) par habitant et par an est de : (48 050 T/ 96 815 hab)

496 Kg/hab/an

(Pour mémoire, en 2009 : 513 Kg/hab sur la base de 96 815 habitants)

En 2007, la moyenne nationale était de 594 kg/hab/an (enquête ADEME)

3. Le traitement des déchets

3.1 Le traitement des Ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le département exerce la compétence de traitement des ordures ménagères conformément à la délibération prise le 28 juin 2001.

En 2010, les ordures ménagères collectées sur 14 communes de Laval Agglomération (20 580 T) ont été déposées au centre de transfert de Laval pour être ensuite acheminées jusqu'à l'usine d'incinération de Pontmain (82,97 %).

Les ordures ménagères collectées par l'entreprise SECHE sur les 6 autres communes ainsi que dans les conteneurs enterrés (4 223 T) ont été transportées au centre d'enfouissement de Mézerolles (marché du Conseil Général : 17,03 %).

3.2 Le traitement des déchets recyclables

a. Le tri

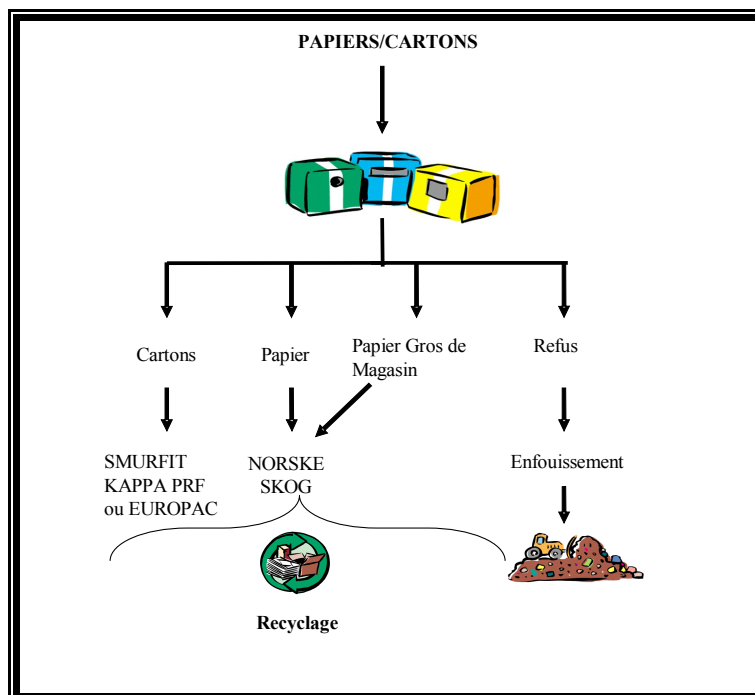
Tous les déchets recyclables collectés sur Laval Agglomération sont dirigés vers le centre de tri de Mézerolles situé à Changé.

Chaque trimestre, des sondages sont effectués afin de déterminer la composition des conteneurs, (10 sondages/an – norme AFNOR de caractérisation).

En 2009, le centre de tri a mis en place un nouveau logiciel de gestion de centre de tri distribué par Eco-Emballages : ETEM.

Le "point 0" (arrêt du tri à une date précise pour faire le bilan des stocks) est désormais réalisé tous les ans en fin d'année et permet de connaître les stocks amonts exacts pour chacune des collectivités clientes du centre de tri.

b. Composition du conteneur Papier/Carton



Tonnage 2009	Contenu %	Tonnage 2010	Contenu %	Evolution 2010/2009
-----------------	--------------	-----------------	--------------	------------------------

Cartons	299,946	11,39	373,172	13,60	24,41 %
Papiers	2 234,750	84,85	2 298,100	83,74	2,83 %
Refus	98,949	3,76	73,012	2,66	-26,21 %
TOTAL tonnes passées sur la chaîne de tri*	2 633,645	100,00	2 744,284	100,00	4,20 %
Pour mémoire tonnage collecté sur l'année	2 717,540		2 752,280		

* Le point 0 est réalisé courant décembre et le bilan de l'année est arrêté à cette date. La collecte réalisée après cette date est prise en compte dans le bilan mensuel de tri du mois de janvier suivant.

Le total des papiers – cartons collectés sur 2010 est de 2 752,280 tonnes.

Le tonnage trié dans l'année correspond à la collecte de l'année à laquelle il faut ajouter le stock non trié de l'année précédente et déduire le stock restant à trier au moment du "point 0" (réalisé le 24/12/10) soit pour 2010 un tonnage total de 2 805,740 tonnes auquel il faut appliquer le taux de freinte (perte) du centre de tri (2,19 % pour 2010).

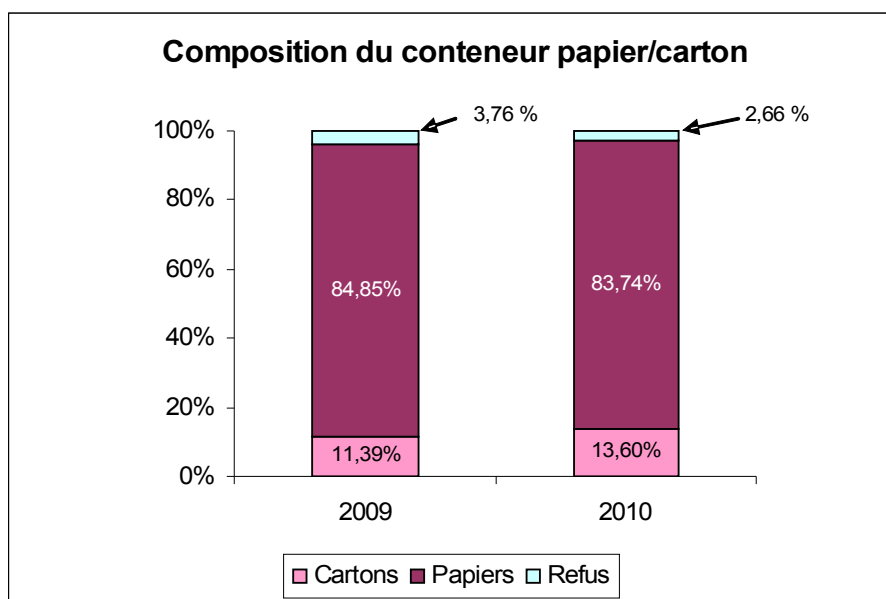
La teneur en papier du conteneur "Papier/carton" augmente.

La quantité de cartons a fortement augmenté.

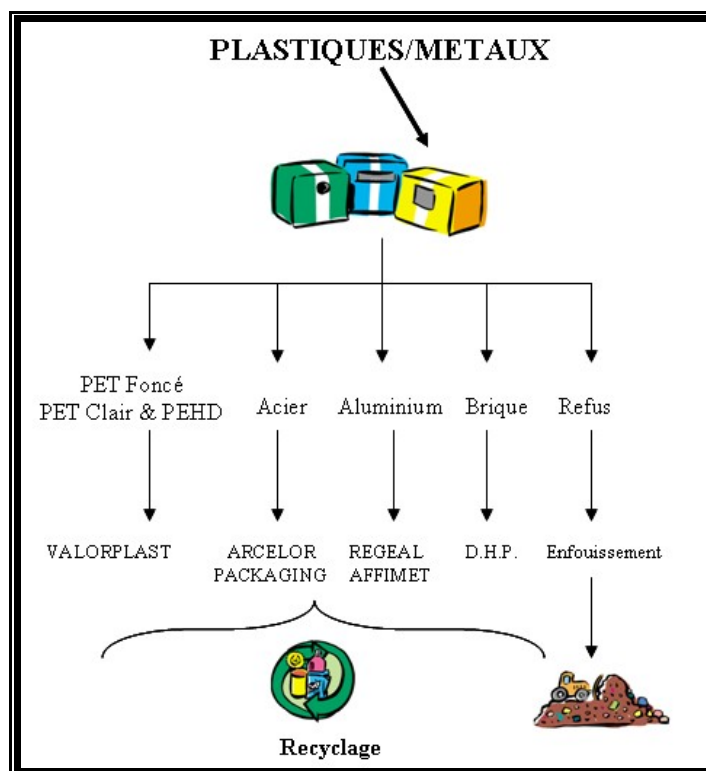
La part de refus a diminué.

les principales causes de refus sont :

- les papiers souillés ou mouillés,
- le film plastique,
- les briques alimentaires,
- les sacs d'ordures ménagères



c. Composition du conteneur Plastiques/Métaux



	Tonnage 2009	Contenu %	Tonnage 2010	Contenu %	Evolution 2010/2009
PET Foncé	35,597	5,88	38,847	6,11	9,13 %
PET Clair	189,614	31,34	191,708	30,15	1,10 %
PEHD	90,347	14,93	97,385	15,32	7,79 %
Acier	96,897	16,02	94,646	14,89	-2,32 %
Aluminium	6,804	1,12	5,992	0,94	-11,93 %
Briques	83,361	13,78	80,786	12,71	-3,09 %
Refus	102,323	16,91	126,418	19,88	23,55 %
TOTAL tonnes passées sur la chaîne de tri*	604,943	100,00	635,782	100,00	5,10 %
Pour mémoire tonnage collecté sur l'année	627,200		652,500		

* Le point 0 est réalisé courant décembre et le bilan de l'année est arrêté à cette date. La collecte réalisée après cette date est prise en compte dans le bilan mensuel de tri du mois de janvier suivant.

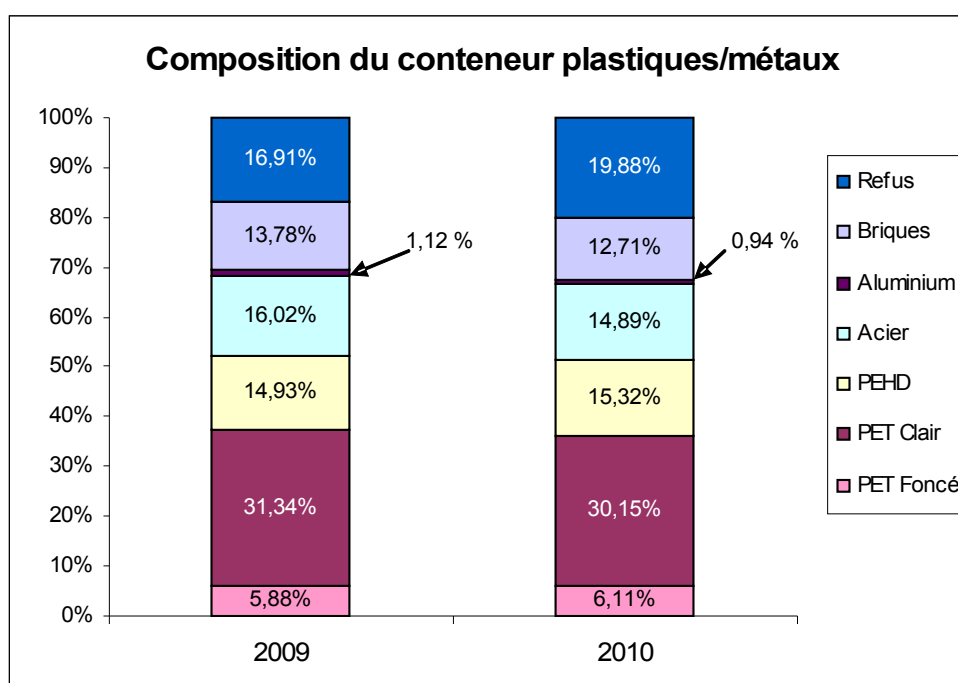
Le total des emballages collectés sur 2010 est de 652,500 tonnes.

Le tonnage trié dans l'année correspond à la collecte de l'année à laquelle il faut ajouter le stock non trié de l'année précédente et déduire le stock restant à trier au moment du "point 0" (réalisé le 23/12/10) soit pour 2010 un tonnage total de 652,240 tonnes auquel il faut appliquer le taux de freinte (perte) du centre de tri (2,19 % pour 2010).

Le tonnage des différents plastiques est en hausse mais les tonnages de métaux sont en baisse.

Le pourcentage de refus augmente. Les refus sont principalement constitués par :

- bidons d'huile moteurs,
- sacs plastiques transparents,
- emballages plastiques non recyclables,
- verre
- sacs d'ordures ménagères.

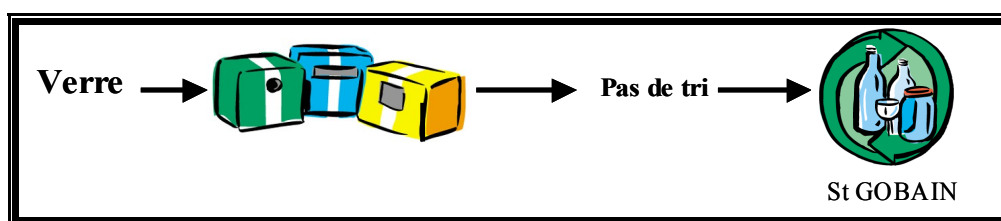


d. Composition des conteneurs Multimatériaux

	Tonnage 2010	Contenu %
Papier	12,644	55,67
Cartons	3,073	13,53
PET Foncé	0,278	1,22
PET Clair	1,420	6,25
PEHD	0,609	2,68
Acier	0,913	4,02
Aluminium	0,130	0,57
Briques	0,818	3,60
Refus	2,826	12,44
TOTAL tonnes passées sur la chaîne de tri*	22,711	100,00
Pour mémoire tonnage collecté sur l'année	24,980	

Le tonnage trié dans l'année correspond à la collecte de l'année à laquelle il faut déduire le stock restant à trier au moment du "point 0" (réalisé le 23/12/10) soit pour 2010 un tonnage total de 23,220 tonnes auquel il faut appliquer le taux de freinte (perte) du centre de tri (2,19 % pour 2010).

e. Le verre



	2009	2010
Quantités collectées (tonnes)	2 463,140	2 448,560

f. Bilan du recyclage

Nombre d'habitants 2010 : **92 999**

(Population qui est désormais fournie annuellement par Eco-Emballages pour le calcul des ratios)

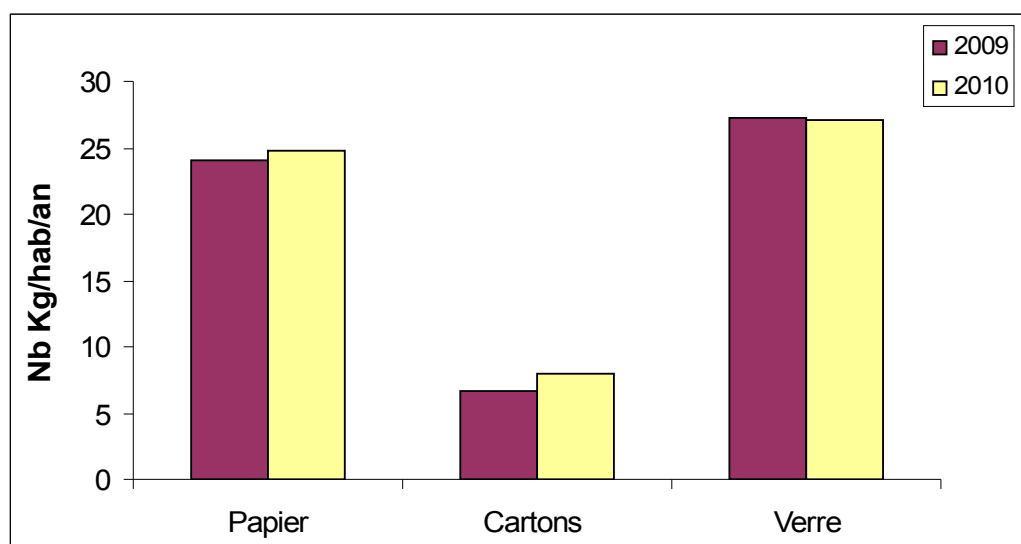
(le tableau inclut également les résultats des conteneurs multimatériaux)

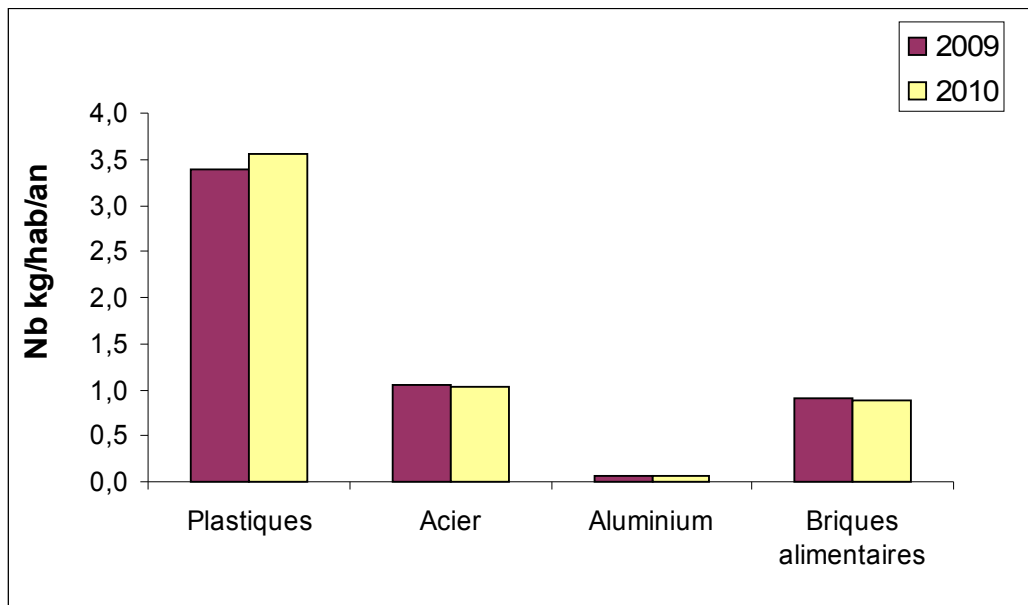
Matériaux	2009	2009 kg/hab	2010	2010 kg/hab	Evolution 2010/2009
Papier	2 234,750	24,07	2 310,744	24,85	3,24 %
Cartons (inclus déchetterie)	618,319	6,66	737,635	7,93	19,11 %
Plastiques (PET – PEHD)	315,558	3,40	330,247	3,55	4,50 %
Acier	96,897	1,04	95,559	1,03	-1,53 %
Aluminium	6,804	0,073	6,122	0,066	-10,16 %
Briques alimentaires	83,361	0,90	81,604	0,88	-2,26 %
Verre (1)	2 523,520	27,18	2 527,100	27,17	-0,01 %
TOTAL		63,31		65,47	3,41 %

(1) dont tonnages de verre déposé par les habitants à la déchetterie de Mézerolles et qui n'ont pas fait l'objet de coût de collecte : 60,380 T en 2009

78,540 T en 2010

Le ration 2009 a été recalculé avec la population 2009 donnée par Eco-Emballages (92 857 hab.)





3.3 Le traitement des déchets issus des déchetteries et des quartiers

Il existe plusieurs filières de traitement selon la nature des déchets :

- les déchets mis en décharge au centre d'enfouissement technique de Mézerolles :

- . les gravats : enfouissement en classe 3 ;
- . le tout venant : enfouissement en classe 2 ;
- . les encombrants : triés par catégorie , la partie non recyclable est enfouie en classe 2 ;
- . l'amiante : enfouissement en classe 1

- les déchets éliminés par incinération :

- . les déchets toxiques (TRIADIS)

- les déchets recyclés :

- . l'huile de vidange (CHIMIREC) : régénération ;
- . la ferraille (PASSENAUD) : pour les fonderies, aciéries ;
- . le bois (SECHE) : utilisé pour l'aggloméré ;
- . les déchets verts (Sociétés BLEU VERT et E.V.A) : broyage et compostage ;
- . les cartons : recyclés par SMURFIT et EUROPAC (filière collecte sélective).
- . les Déchets Electroniques (DEEE) : traitement assuré par l'Eco-organisme ECOLOGIC
- . les piles (TRIADIS/SCRELEC) : valorisation énergétique et recyclage ;
- . les cartouches d'imprimante (TRIADIS) : nettoyage, réemploi et valorisation matière ou énergétique
- . les huiles alimentaires (TRIADIS/ECOGRAS)

B. Les indicateurs financiers

Les chiffres suivants sont extraits du compte administratif 2010 de Laval Agglomération.

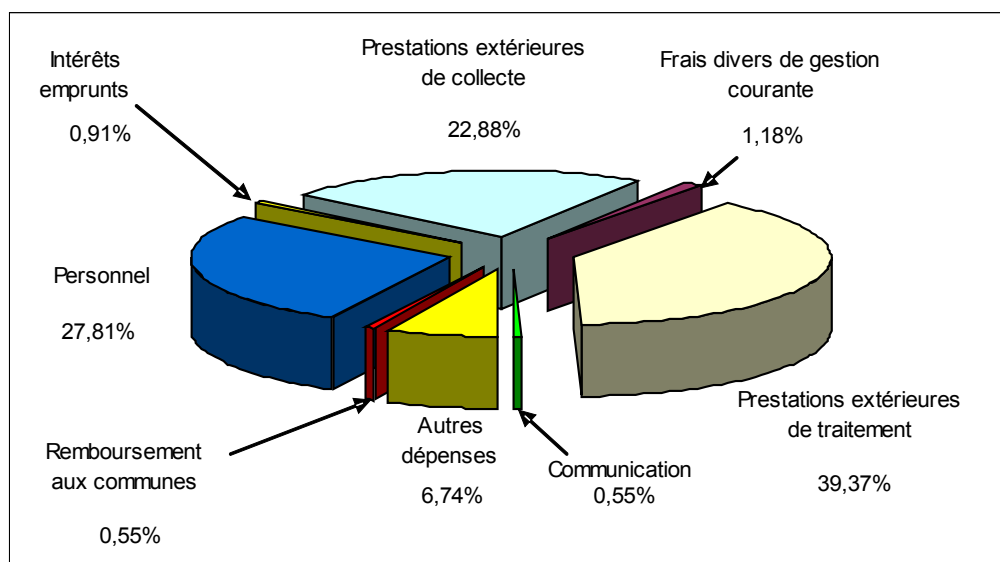
1. Le fonctionnement du service

1.1 Les Charges

Les dépenses du service déchets s'élèvent à **6 604 055 €** dont :

- 1 511 239 € : Prestations de services effectuées par les entreprises pour la collecte des déchets.
- 2 600 141 € : Prestations de services effectuées par les entreprises pour le traitement et le tri des déchets
- 1 603 € : Location de matériel (matériel et matériel de transport)
- 41 275 € : Locaux rue de Cheverus (loyer + charges + entretien + impôts)
- 18 042 € : Frais divers déchetteries (prestations, fournitures, entretien, eau, téléphone, électricité, habillement, outillage, télésurveillance)
- 48 601 € : Frais divers collecte OM (habillement, sacs, entretien, outillage, bâtiment)
- 82 336 € : Entretien de véhicules
- 7 212 € : Entretien des conteneurs OM et collecte sélective (pièces, produits, étiquettes, nettoyage/lasurage)
- 2 304 € : Transport conteneurs OM et collecte sélective
- 84 998 € : Carburants
- 15 993 € : Assurances
- 36 346 € : Communication
- 36 610 € : Remboursement des dépenses des communes (gardiennage et entretien des déchetteries et espaces-tris).
- 23 206 € : Remboursement location locaux
- 77 818 € : Frais divers de gestion courante
- 1 836 619 € : Charges de personnel
- 60 156 € : Intérêts des emprunts
- 22 937 € : Subventions (Emmaüs, COSEM, composteurs)
- 96 619 € : Etudes (baromètre, étude d'optimisation)

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les prestations de service sont rattachées à des marchés excepté pour le traitement des ordures ménagères où il s'agit d'une convention avec le conseil général .

Tableaux des Marchés en cours

N°	Libellé	Fournisseur	Date de mise en service	Durée	Coût /an T.T.C (prévu dans acte engagement)	Coût T.T.C 2010
Collecte des ordures ménagères						
102/2005 (1)	Collecte et transport des O.M. de 14 communes	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/04/05	4 ans	466 122,63	543 883,25
Collecte sélective des déchets recyclables						
103/2005 (1)	Collecte et transport des emballages et journaux magazines	SOCOIM ONYX	01/04/05	4 ans	308 479,89	476 955,24
104/2005 (1)	Tri et conditionnement des emballages et journaux magazines	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/04/05	4 ans	253 484,85	384 722,08

(1) : marchés prolongés par avenants jusqu'au 31/03/2011

N°	Libellé	Fournisseur	Date de	Durée	Coût /an	Coût T.T.C
----	---------	-------------	---------	-------	----------	------------

			mise en service		T.T.C (prévu dans acte engagement)	2010
Collecte et traitement des déchets ménagers hors Ordures Ménagères et Collecte Sélective						
105/2006	Collecte et traitement des déchets toxiques	TRIADIS	01/06/06	4 ans	74 052,03	78 121,70
250/2010	Collecte et traitement des déchets toxiques et de l'amiante	TRIADIS	01/10/10	4 ans	49 089,15	
106/2006	Traitement des déchets ménagers hors O.M., C.S. et D.M.S.	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/06/06	4 ans	407 255,85	361 009,70
111/2010	Traitement des déchets ménagers et assimilés hors déchets verts et ferraille	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/06/10	4 ans	258 053,00	
107/2006	Collecte et transport des déchets ménagers hors déchetteries	SECHE TRANSPORTS	01/06/06	4 ans	39 619,47	51 613,45
112/2010	Collecte et transport des déchets ménagers hors déchetteries	SECHE TRANSPORTS	01/06/10	4 ans	58 924,92	
108/2006	Collecte et transport des déchets ménagers issus des déchetteries	SECHE TRANSPORTS	01/06/06	4 ans	220 013,92	318 830,97
113/2010	Collecte et transport des déchets ménagers issus des déchetteries	SECHE TRANSPORTS	01/06/10	4 ans	316 109,65	
114/2010	Traitement des déchets verts issus des déchetteries et bennes	BLEU VERT	01/06/10	4 ans	154 357,05	81 152,78
110/2006	Collecte et traitement de l'amiante liée	SECHE ECO-INDUSTRIES	01/06/06	4 ans	13 944,98	1 918,89
111/2006	Gardiennage et entretien déchetterie de Laval	SECHE TRANSPORTS	01/06/06	4 ans	75 706,80	33 490,30
235/2007	Collecte et traitement des DASRI *	SODICOME SAS	01/09/07	2 ans 9 mois	5 309,07	937,03
162/10	Collecte et traitement des DASRI *	TRIADIS	01/06/10	4 ans	5 295,89	2 909,83

* DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Les nouveaux marchés 2010 ("en caractère gras" dans le tableau) ont remplacé les marchés existants et arrivés à expiration. Désormais, le traitement des déchets verts fait l'objet d'un lot séparé, et l'amiante a été intégrée dans le lot 1 "Toxiques". Le lot "gardiennage de la déchetterie de Laval" a disparu car la prestation est désormais réalisée en régie.

1.2 Les recettes

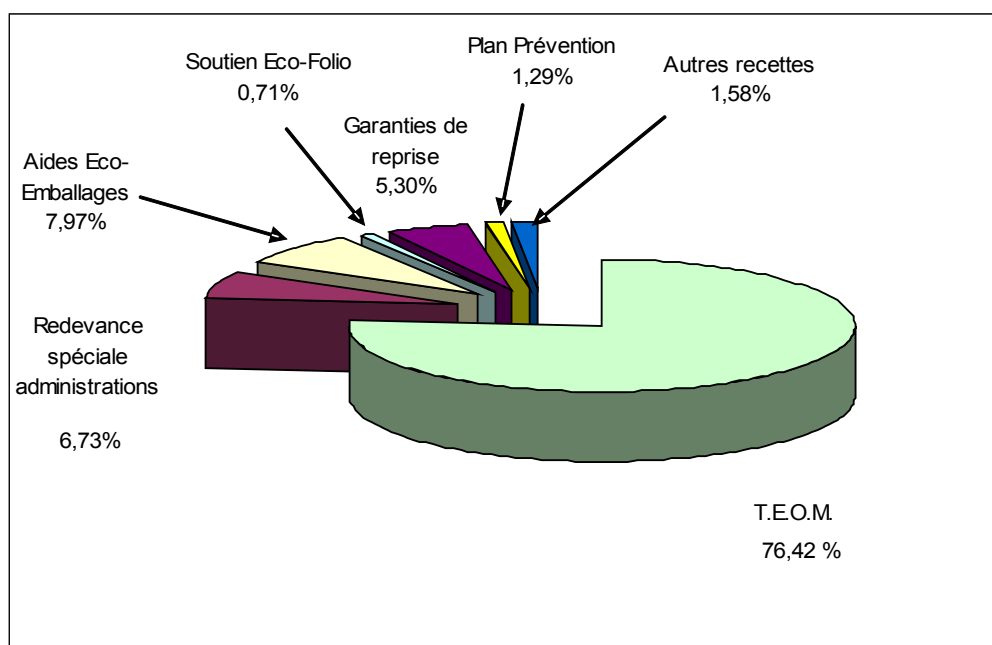
Le total des recettes est de **8 346 130 €**.

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** représente la principale ressource du budget Déchets et s'élève à **6 378 421 €** pour l'année 2010, soit 76,42 %.

Les autres recettes sont :

- 561 979 € : Redevance spéciale administrations (6,73 %)
- 665 190 € : Aides Eco-Emballages (soutien à la performance : acomptes 2010 et solde 2009, soutien à la communication, au personnel d'animations, aux caractérisations, compensation 2008 etc) (7,97 %)
- 58 903 € : Soutiens ECO-FOLIO 2009 (solde) et 2010 (estimation) : soutien pour les imprimés non sollicités au titre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP)
- 441 941 € : Garanties de reprise verre, papier, carton, métaux, plastiques et briques alimentaires (recettes du 4^e trimestre estimées) et revente ferraille déchetteries
- 107 857 € : Subvention ADEME Plan de Prévention des Déchets
- 131 839 € : Autres recettes (redevance déchets de marchés, collecte des encombrants, aides OCAD3E (collecte des DEEE), remboursements divers (sinistres, pénalités de retard, remboursement de salaires, etc.)

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



1.3 Synthèse des dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES	2009	2010	2010/2009
Prestations de service	4 162 756	4 111 380	-1,23%
Personnel	1 804 256	1 836 619	1,79%
Remboursement aux communes	36 734	36 610	-0,34%
Intérêts emprunts	75 479	60 156	-20,30%
Communication	12 640	36 346	187,55%
Autres dépenses	500 976	522 944	4,39%
Total	6 592 841	6 604 055	0,17 %
RECETTES	2009	2010	2010/2009
T.E.O.M	6 063 252	6 378 421	5,20%
Redevance spéciale	480 041	561 979	17,07%
Aides Eco-Emballages	642 216	665 190	3,58%
Garanties de reprise et vente ferraille	252 680	441 941	74,90%
Plan de Prévention Déchets		107 857	
Autres recettes	137 232	190 742	38,99%
Total	7 575 421	8 346 130	10,17 %
RESULTAT	950 346	1 742 075	77,30 %

(dépenses et recettes réelles hors cessions)

les garanties de reprise ont fortement augmenté suite à la hausse des cours de certains matériaux : plastiques, papiers, cartons et aussi grâce à une nouvelle recette de revente de ferraille.

2. La section d'investissement

Les investissements au cours de l'année 2010 ont représenté **1 060 747 €**.

Les principales dépenses sont :

- 406 869 € : Remboursement du capital de la dette
- 77 858 € : Acquisitions de conteneurs OM et collecte sélective et de matériels divers
- 169 903 € : Acquisition benne OM et grosses réparations
- 251 547 € : Acquisition conteneurs enterrés OM et collecte sélective
- 40 899 € : Travaux divers (Aménagement pour conteneurs OM, Collecte Sélective, travaux sur déchetteries, travaux bennes à déchets verts)
- 113 671 € : Travaux conteneurs enterrés

C. Le coût des prestations

Les chiffres suivants correspondent aux prestations effectivement réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2010

1. Le coût des prestations de collecte sélective

Les marchés de collecte et de tri ont été prolongés par avenant en 2010.

En 2010, suite aux formules de révision et à l'évolution des indices, les prix ont augmenté de 0,19 % pour la collecte et ont baissé de 1,39 % pour le tri.

Prestations	VERRE (€/T)		PAPIER/CARTON (€/T)		PLASTIQUES/METAUX (€/T)	
	Prix au 01/04/05	Prix au 01/01/10	Prix au 01/04/05	Prix au 01/01/10	Prix au 01/04/05	Prix au 01/01/10
Collecte	29,67	34,95	45,00	53,01	278,00	327,47
Tri	2,80	3,07	59,00	64,69	245,00	268,61
TOTAL	32,47	38,02	104,00	117,70	523,00	596,08

Les prix indiqués dans le tableau sont hors taxes.

Le coût des prestations de collecte sélective (conteneurs enterrés inclus) s'élève pour l'année 2010 à :

(pour 5 878 tonnes de déchets collectées)

PRESTATIONS	COUT TTC
Collecte	476 955,24
Tri	384 722,08
TOTAL	861 677,32

Pour l'année 2010, les livraisons de matériaux chez les repreneurs ont permis à Laval Agglomération de recevoir les recettes ci-dessous (recettes réellement perçues au titre de 2010) :

Matériaux livrés	Tonnages	Montant H.T
Verre	2 488,540	55 793,07
Papier	2 342,200	224 375,49
Carton	755,418	55 070,62
Acier	90,246	10 371,44
Aluminium	8,108	3 487,71
Briques alimentaires	91,036	0,00
Plastiques	319,856	63 737,02
TOTAL	6 095,404	412 835,34

A ces recettes s'ajoutent le soutien "Eco-Folio" sur les imprimés non sollicités et la subvention versée par Eco-Emballages au titre du soutien à la tonne triée.

Pour l'année 2010, Eco-Emballages a déjà versé 4 acomptes pour un montant de **417 200 €**. Le solde sera payé sur l'exercice 2011 lors de l'envoi du liquidatif de tri, non connu à la date de parution de ce rapport.

Total des recettes de collecte sélective : 888 938,36 €

Garanties de reprise	: 412 835,34 €
Soutien Eco-Folio 2009 (ajustement)	: 3 903,02 €
Soutien Eco-Folio 2010 (estimé)	: 55 000,00 €
Acomptes soutien Eco-Emballages	: 417 200,00 €

2. Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères

(prestataire de service)

Le coût unitaire pour la collecte et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères est de :

PRESTATIONS (T.T.C.)	COLLECTE (tonne) SECHE	TRAITEMENT (tonne) Conseil Général
Tonnes (1)	7 333,620 T	24 802,780 T
Prix au 01/01/2009	70,85 €	70,59 €
Coût 2009	543 883,23	1 750 828,24

(1) dont 154,940 tonnes collectées dans les conteneurs enterrés

Le coût de traitement appliqué par le Conseil Général a augmenté de 1,52 % au 1^{er} janvier 2010.

ANNEEXES

Décret 2000-404 du 11 mai 2000 et son annexe

État de la Dette Déchets

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 9 mai 2000 portant ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'ingénieurs-élèves du génie rural, des eaux et des forêts au titre de l'année 2000

NOR : AGR0000969A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 9 mai 2000, un concours spécial sera ouvert en 2000 pour l'admission à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts aux titulaires de diplômes délivrés par certaines écoles scientifiques (ingénieurs issus de l'École polytechnique, ingénieurs de l'École centrale des arts et manufactures, élèves de l'École normale supérieure et de l'École normale supérieure de Lyon appartenant à leurs sections scientifiques et ayant mené leurs études dans les conditions prévues par leur contrat avec cet établissement, ingénieurs agronomes issus de l'Institut national agronomique Paris-Grignon et

d'autres écoles nationales supérieures agronomiques, ingénieurs issus de l'École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires).

Il est rappelé que les candidats doivent être âgés de moins de vingt-cinq ans au 1^{er} janvier de l'année du concours et que nul ne peut être admis à se présenter plus de deux fois à ce concours.

Le concours aura lieu à partir du jeudi 15 juin 2000 à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, 19, avenue du Maine, 75732 Paris Cedex 15, 4 places étant offertes audit concours.

Les dossiers de candidature seront retirés ou demandés à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (direction des études, bureau des admissions, M. Didier Flores), 19, avenue du Maine, 75732 Paris Cedex 15.

Les dossiers de candidature complétés devront parvenir avant le lundi 5 juin 2000, délai de rigueur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

NOR : ATEP0080001D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de l'intérieur et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999.

Décrète :

Art. 1^{er}. - Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public.

Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe du présent décret.

Art. 2. - Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'entre pas dans le champ d'application de cet article, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'éta-

blissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Art. 3. - En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1^{er} mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Art. 4. - Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport défini à l'article 1^{er} est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Art. 5. - Le premier rapport annuel rédigé en application du présent décret portera sur l'exercice 1999 et sur les seuls indicateurs définis en annexe.

Pour les exercices suivants, le rapport portera sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers définis en annexe.

Art. 6. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 2000.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

La ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement,

DOMINIQUE VOYNET

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
LAURENT FABUS

Le ministre de l'intérieur,
JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

La secrétaire d'Etat au budget,
FLORENCE PARLY

ANNEXE

Rapport annuel d'élimination des déchets

I. - Les indicateurs techniques

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets :

Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale).

- nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri, par exemple) ;

Année portée de ces unités et tonnage traité dans l'année.
Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

II. - Les indicateurs financiers

A N N E X E

I. - *Les indicateurs techniques*

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets :

Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale).

Collecte des déchets provenant des ménages :

- nombre d'habitants desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de tels points) ;
- fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) ;
- nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés ;
- collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités ;
- types de collectes des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ou fréquences de ramassage).

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service :

- récapitulatif des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré ;
- rappel des tonnages de déchets enlevés, au cours du précédent exercice, par ces différentes collectes ;
- évolution prévisible de l'organisation de la collecte.

2. Traitement :

Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- localisation des unités de traitement ;

- nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri, par exemple) ;
 - capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année.
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

II. - *Les indicateurs financiers*

Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements.

Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

Ces indicateurs peuvent, éventuellement, être complétés par les indicateurs suivants :

- coût global, ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage) ;
- modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés si cette redevance a été instaurée ;
- produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret n° 92-377 du 1^{er} avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) ;
- montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique).

**Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel
sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (rectificatif)**

NOR: ATEF0080001Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mai 2000, page 7265, 2^e colonne, art. 5, deuxième et troisième ligne, au lieu de : « ... indicateurs définis... », lire : « ... indicateurs techniques définis... ».

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Exposé en : euros

N° PRO	ANÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAXE ACTUELLE (%)	PÉRIODE	DATE ÉCÉ ANNÉE INTÉRÊT	DATE ÉCÉ ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/10	IDE	INTÉRÊT	AMORT.	ANNUÉ
15	2007	TRANSPORT DETTE DECPET	OM-Osân Moud	11F	TAUX FIXE	0,0000	6,407		25/02/2011	25/02/2011	373.453,0	45.415,20	47,31	4.510,24	42.652,21	47.204,04	
16	2007	TRANSPORT DETTE DECPETS	CA-Osân Aquide	11F	TAUX FIXE	0,0000	6,404		05/01/2011	05/01/2011	184.753,5	21.680,60	107,41	1.977,35	20.422,00	22.700,94	
125	2010	INVESTISSEMENTS 2007 TRANSPORT DECPETS	BF-Banque-Française Trésorie	6V	TACSOM	0,1250	1,657		15/10/2014	15/10/2014	162.000,0	0,00	0,00	62,39	33.344,61	33.377,00	
126	2010	INVESTISSEMENTS 2010	BF-Banque-Française Trésorie	13V	TACSOM	0,1100	2,447		15/02/2016	15/02/2016	367.000,0	29.584,95	105,45	624,55	25.238,45	25.303,01	
131	2010	INVESTISSEMENTS 2014	OM-Osân Moud	8F	TAUX FIXE	0,0000	3,224		15/04/2016	15/04/2016	284.000,0	105.941,15	2.401,53	4.536,31	10.439,94	37.914,25	
131	2010	RESCONDITION 2015	OM-Osân Moud	7F	TAUX FIXE	0,0000	3,504		05/02/2016	05/02/2016	52.666,25	162.070,65	5.110,08	8.365,32	70.948,82	65.315,94	
134	2010	INVESTISSEMENT 2010 TRANSPORT DECPETS	CE-Caese-Egypte	8F	TAUX FIXE	0,0000	3,224		25/02/2017	25/02/2017	111.000,0	50.023,67	1.813,57	2.246,41	13.620,65	15.351,45	
TOTAL : Sous-programme = 01.01 COLLECTIF OM												1.901.000,25	646.538,32	10.957,78	22.438,01	104.238,15	265.680,39
113	2007	TRANSPORT DETTE DECPETS	CE-Caese-Egypte	13F	TAUX FIXE	0,0000	4,307		25/02/2011	25/02/2011	137.323,06	38.780,76	27,66	1.092,39	11.652,91	13.622,60	
124	2010	INVESTISSEMENTS 2014	BF-Banque-Française Trésorie	15F	TAUX FIXE	0,0000	3,114		17/02/2016	17/02/2016	284.000,0	162.055,67	5.731,71	7.023,55	15.448,72	22.523,25	
132	2010	RESCONDITION 2015	CE-Caese-Egypte	8F	TAUX FIXE	0,0000	2,294		25/02/2015	25/02/2015	100.112,69	11.945,30	230,53	610,70	10.427,11	11.045,60	
140	2010	INVESTISSEMENTS FIN 2016	CE-CEVA-Osân Local	15F	TAUX FIXE	0,0000	3,354		15/07/2017	15/07/2017	323.000,0	694.657,47	4.446,00	28.777,35	44.455,41	73.221,11	
TOTAL : Sous-programme = 01.02 COLLECTIF CE/ESTRAT												1.334.452,75	668.027,28	10.957,96	30.442,30	82.242,13	120.655,11
116	2007	TRANSPORT DETTE DECPETS	CA-Osân Aquide	11F	TAUX FIXE	0,0000	6,404		05/01/2011	05/01/2011	431.004,51	51.073,57	2.027,20	4.915,01	48.308,19	53.431,19	
127	2010	RESCONDITION 2015 CEVA 2014	CE-CEVA-Osân Local	7F	EBBOGOM	0,0000	3,125		01/02/2015	01/02/2015	48.498,69	11.320,61	124,73	170,45	6.328,31	7.123,64	
131	2010	RESCONDITION 2015	OM-Osân Moud	7F	TAUX FIXE	0,0000	3,504		05/02/2016	05/02/2016	173.660,75	54.024,54	1.704,53	2.786,61	25.648,94	28.433,55	
TOTAL : Sous-programme = 01.03 TRAITÉMENT												653.471,94	115.401,71	4.136,41	7.922,07	34.388,91	68.973,89
TOTAL GENERAL												3.970.794,04	1.488.966,31	25.211,15	61.452,33	456.680,23	475.294,02